Les Étoiles en santé mondiale Demande de propositions

Plate-forme d'innovation nationale – Ghana : Accroître l'accès à des services de santé maternelle et néonatale de qualité

14 juin, 2023 (Révisé et republié 19 juillet 2023 – dates limites prolongée)

Le projet pilote de plate-forme d'innovation nationale au Ghana est un partenariat entre le Service de santé du Ghana, le Centre pour l'innovation et l'impact (CII) de l'USAID et l'USAID/Ghana, Grands Défis Canada et AMP Health.

Ghana Health Service – Your Health Our Concern

USAID From the American People | Center for Innovation and Impact

Grands Défis Canada / Grand Challenges Canada

En partenariat avec Canada

AMP Health

Liste des acronymes

CHPS	Planification et services de santé communautaire
CII	Centre pour l'innovation et l'impact
CIP	Plate-forme d'innovation nationale (Country Innovation Platform)
EmONC	Soins obstétricaux et néonatals d'urgence
GDC	GRAND CHALLENGES CANADA / GRANDS DÉFIS CANADA (également appelé "Grand Défis Canada")
GHS	Service de santé du Ghana (Ghana Health Service)
TIC	Technologie de l'information et des communications
PRFI	Pays à revenu faible ou intermédiaire
SMN	Santé maternelle et néonatale
DP	Demande de propositions
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development)

Sommaire

Au cours des dernières décennies, le Ghana a fait des progrès considérables dans la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Cependant, le pays est encore confronté à de nombreux défis pour s'assurer que les mères et les nouveau-nés reçoivent des services de santé de haute qualité. Voici quelques-uns des principaux défis auxquels le Ghana doit faire face en santé maternelle et néonatale (SMN) :

- Accès limité à des services de SMN de qualité, en particulier dans les zones rurales et mal desservies.
- Faibles niveaux d'assistance qualifiée à l'accouchement et de soins obstétriques d'urgence.
- Disponibilité limitée de médicaments essentiels, de fournitures médicales et de matériel.
- Faiblesse des liens d'aiguillage entre les établissements de santé pour les services de santé maternelle et néonatale.
- Transport d'urgence inadéquat pour les patient/es ayant besoin de services de santé maternelle et néonatale d'urgence.

Le Ghana aspire à éliminer les décès maternels et néonatals évitables et reconnaît le rôle que les innovations peuvent jouer pour améliorer la SMN au Ghana et, ainsi, contribuer à la réalisation de cet objectif audacieux.

À cette fin, le Service de santé du Ghana (GHS), en collaboration avec le Centre pour l'innovation et l'impact (CII) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'USAID/Ghana, Grands Défis Canada (GDC), AMP Health et d'autres collaborateurs de l'écosystème de santé, a lancé une plate-forme d'innovation nationale (CIP) au Ghana et présenté une demande de propositions (DP). Cette DP permettra à la CIP au Ghana de mobiliser des ressources cruciales et de travailler pour répondre à ces besoins critiques en identifiant des innovateurs pertinents ayant des idées transformatrices au stade de la démonstration de principe susceptibles d'aider à relever les principaux défis de la SMN au Ghana.

Par le biais de cet appel de financement, les partenaires de la CIP-Ghana recherchent des idées audacieuses pour appuyer l'ambition du Ghana d'accroître l'accès à des services de SMN de qualité. Les solutions innovantes devraient améliorer l'aiguillage des patients, accroître l'accessibilité et la disponibilité du transport des patients, améliorer la prestation de services de SMN d'urgence de qualité et/ou accroître la disponibilité des médicaments et des fournitures de SMN essentiels. Cela appuiera l'objectif ultime du Ghana de réduire la morbidité et la mortalité maternelles, périnatales et néonatales, ainsi que les taux de létalité obstétricale directe et de mortinaissances.

Les propositions retenues recevront une subvention de démarrage de 200 000 à 250 000 $ CAD pour une période de 12 à 18 mois afin de développer et de mettre à l'essai l'innovation proposée. Nous visons à attribuer environ 10 subventions de démarrage au cours de ce cycle.

Les organisations constituées en Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe sont admissibles, de même que les établissements canadiens. Toutes les innovations seront mises en œuvre dans deux des six régions cibles du Ghana : Ouest, Haut-Est, Haut-Ouest, Nord-Est, Nord et Savannah. Nous encourageons les organisations dirigées localement qui ont des liens significatifs avec les collectivités avec et pour lesquelles elles souhaitent travailler à participer à cette DP. Nous voulons aussi encourager tout particulièrement les entités basées au Ghana et les organisations dirigées par des femmes à postuler.

Les innovations proposées doivent être audacieuses, innovantes et conçues avec et pour des personnes qui ne sont pas adéquatement desservies par les approches actuelles. On s'attend à ce que ces solutions novatrices permettent de relever les principaux défis liés à l'accessibilité, ainsi qu'à la prestation efficace et opportune des services de MNH, au niveau des sous-districts, dans les

réseaux de pratique, sans imposer un fardeau supplémentaire sur les ressources d'un système de santé déjà surchargé. Un réseau de pratique est un groupe d'établissements situés dans une région géographique précise et fonctionnellement reliés les uns aux autres aux fins de faciliter un système harmonieux de partage et de gestion des ressources (pour en savoir plus, voir la section 1.2.3). Les innovations sélectionnées doivent aussi avoir un potentiel de durabilité à grande échelle et de résilience face aux changements futurs dans les contextes économiques et de santé publique locaux.

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION *(prolongée)* : le 14 août 2023 à 12h HNE (16h UTC)

Les propositions ne seront pas acceptées après cette date/heure.

En raison des délais de traitement, vous DEVEZ vous inscrire pour avoir un compte Fluxx au plus tard le 2 août 2023 à 23h59 HNE (3 août 2023 à 3h59 UTC) *[prolongée]*. Les demandes d'inscription pour ouvrir un compte reçues après cette date/heure ne seront pas traitées. Si vous avez un compte Fluxx existant, il n'est pas nécessaire de vous réinscrire.

Pour présenter une demande de financement, **les demandeurs DOIVENT utiliser le formulaire de dépôt d'une proposition en ligne fourni, qui est UNIQUEMENT accessible via le portail Fluxx** de Grands Défis Canada – <https://gcc.fluxx.io>. Les utilisateurs existants doivent ouvrir une session dans leur compte et les nouveaux utilisateurs doivent créer un compte dans le portail principal de dépôt d'une proposition sur Fluxx. (Voir la section 3.2 *Instructions pour le portail de dépôt d'une proposition.*)

Pour de l'aide technique au sujet de l'inscription ou du dépôt d'une proposition en ligne, contactez l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada à : https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/

Envoyez un courriel à stars@grandchallenges.ca, **en indiquant « Demande de propositions » à la ligne Objet pour les questions qui n'ont pas reçu de réponse dans le document supplémentaire Foire aux questions (FAQ).**

Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

Table des matières

Liste des acronymes *2*

Sommaire *3*

1. Introduction *7*

1.1 LE PROBLÈME 7

1.2 L'OPPORTUNITÉ 8

1.2.1 Plate-forme d'innovation nationale 8

1.2.2 Plate-forme d'innovation nationale – Partenariat avec le Ghana 9

1.2.3 Réseaux de pratique 11

1.3 LES ÉTOILES EN SANTÉ MONDIALE 12

2. Portée du programme *13*

2.1 DOMAINES D'INTÉRÊT 13

2.2 PORTÉE GÉOGRAPHIQUE 14

2.3 UTILISATEURS CIBLES 14

2.4 FINANCEMENT DISPONIBLE 14

2.5 INNOVATION 15

2.6 RÉALISER LA DÉMONSTRATION DE PRINCIPE 16

2.6.1 Démonstration de principe au sein des réseaux de pratique 17

2.6.2 Harmonisation avec la plate-forme numérique existante du GHS 18

2.7 DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE ET DURABILITÉ 19

2.8 LEADERSHIP D'ÉQUIPE 19

2.9 COMPRÉHENSION DU CONTEXTE LOCAL 20

2.10 RÔLE DU SAVOIR AUTHOCTHONE ET LOCAL 20

2.11 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 20

2.12 CE QUE NOUS NE FINANCERONS PAS 21

3. Processus de dépôt et d'examen d'une proposition *21*

3.1 ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT ET L'EXAMEN D'UNE PROPOSITION 21

3.2 INSTRUCTIONS POUR LE PORTAIL DE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION (FLUXX) 22

3.3 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ 24

3.4 TRI AXÉ SUR L'INNOVATION 26

3.5 EXAMEN EXTERNE PAR LES PAIRS 26

3.6 DÉCISIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT 27

4. Activités et produits livrables *27*

5. Politiques financières 28
5.1 DÉPENSES ADMISSIBLES 28
5.2 CONDITIONS EN MATIÈRE DE DÉBOURSEMENT 32
5.3 VÉRIFICATIONS 33
5.4 FRAIS RELATIFS À LA SOUMISSION D'UNE PROPOSITION 33
6. Politiques et modalités générales 33
6.1 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ 33
6.2 GARANTIE 35
6.3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET STRATÉGIE D'IMPACT BASÉE SUR LE PARTAGE ET L'ACCÈS 35
6.4 POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE 36
6.5 ENGAGEMENT ENVERS LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LES DROITS DE LA PERSONNE 37
6.6 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA 38
6.7 LOI APPLICABLE 39
6.8 GESTION DU RISQUE, SÉCURITÉ, ANTI-TERRORISME, ANTI-CORRUPTION 39
Annexe A : Profils régionaux 40
Annexe B : Indicateurs clés 42
Annexe C : Admissibilité des pays 44

1. Introduction

1.1 LE PROBLÈME

Le Ghana a fait des progrès considérables dans la réduction de la mortalité maternelle et néonatale au cours des dernières décennies. Selon l'Enquête sur la santé maternelle de 2017, le taux de mortalité maternelle était de 310 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale était de 25 pour 1000 naissances vivantes, ce qui représente une baisse par rapport au chiffre de 29 enregistré en 2014. En 2022, le Ghana a atteint un taux de mortalité maternelle en établissement de 102 pour 100 000 naissances vivantes, tandis que le taux de mortalité néonatale en établissement est tombé à 7 pour 1000 naissances vivantes. Cependant, le pays doit encore relever de nombreux défis pour s'assurer que les mères et les nouveau-nés reçoivent des services de santé de haute qualité. Les principales causes de décès néonatal au Ghana sont la prématurité, l'asphyxie à la naissance et l'infection, tandis que la principale cause de décès maternel est l'hémorragie post-partum. Ces chiffres indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les résultats en matière de santé des mères et des nouveau-nés dans le pays.

Voici quelques-uns des principaux défis auxquels le Ghana est confronté en matière de santé maternelle et néonatale (SMN) :

- **Accès limité à des services de SMN de qualité, en particulier dans les régions rurales et mal desservies**. En 2022, en moyenne, seulement 78 % des femmes ghanéennes dans les cinq régions du nord du Ghana (Haut-Est, Haut-Ouest, Nord-Est, Nord et Savannah) ont effectué au moins quatre visites prénatales pendant leur grossesse contre un objectif de 85 %. De même, 91% des mères et 81 % des nouveau-nés reçoivent des soins postnatals dans les deux jours suivant l'accouchement.

- **Faibles niveaux d'assistance qualifiée à l'accouchement et de soins obstétriques d'urgence**. Seulement 63 % des mères ghanéennes ont eu recours à une accoucheuse qualifiée lors de l'accouchement en 2022. La répartition des établissements de soins obstétriques et néonatals d'urgence dans l'ensemble du pays est insuffisante et inéquitable. L'évaluation des EmONC au Ghana en 2020 a révélé que la disponibilité des EmONC de base dans les centres de santé a reculé de 7 % en 2010 à 4 %. Là où ces installations sont disponibles, il y a un manque de personnel qualifié, de matériel et de produits pour fournir des soins d'urgence adéquats aux femmes et aux nouveau-nés qui en ont besoin. Dans certains cas, les fournisseurs de soins refusent d'y être affectés en raison des ressources limitées de ces établissements, en particulier dans les cinq régions du nord du Ghana (Haut-Est, Haut-Ouest, Nord-Est, Nord et Savannah).

- **Disponibilité limitée de médicaments essentiels, de fournitures médicales et de matériel**. Les établissements de santé au niveau des districts – les zones de planification et de services de santé communautaires (CHPS) et les centres de santé – connaissent souvent des ruptures de stock de médicaments et de fournitures essentiels. En fait, en 2020, quelques régions ont enregistré des ruptures de stock de plus de 90 % pour les médicaments et fournitures essentiels, mais au dernier trimestre, en moyenne, le GHS a enregistré des ruptures de stock de 33 % pour les produits essentiels. Les ruptures de stock sont en grande partie dues à des contraintes financières, à des prévisions inadéquates, à un manque de capacité à faire des prévisions appropriées et à un manque de visibilité en temps réel, car la plupart des établissements de santé au niveau du district emploient encore des méthodes papier pour planifier, surveiller et réapprovisionner les médicaments essentiels, les fournitures médicales et le matériel.

- **Faiblesse des liens d'aiguillage entre les établissements de santé pour les services de santé maternelle et néonatale**. La plupart des établissements de santé au niveau du district emploient encore des méthodes papier pour gérer, suivre et enregistrer les renvois en consultation de patients. La gestion des dossiers papier peut prendre beaucoup de temps, être sujette à des erreurs et se révéler inefficace parce qu'elle nécessite une saisie et une récupération manuelle de l'information. Cela rend difficile le suivi des résultats pour les patients et l'évaluation de l'efficacité des processus d'aiguillage, et peut retarder le processus d'aiguillage et potentiellement avoir une incidence sur les soins aux patients.

- Il y a aussi une **insuffisance des services de transport d'urgence** pour les patientes ayant besoin de services de santé maternelle et néonatale d'urgence, le personnel des établissements de santé communautaires devant souvent organiser un transport privé, lorsque cela est possible, ce qui est souvent prohibitif ou peu pratique pour les patientes. Il y a aussi des distances plus longues entre les collectivités et les établissements de santé, reliés par des réseaux routiers médiocres (en particulier dans les cinq régions du Nord – Haut-Est, Haut-Ouest, Nord-Est, Nord et Savannah).

1.2 L'OPPORTUNITÉ

Le Ghana aspire à éliminer les décès maternels et néonatals évitables et reconnaît le rôle que les innovations peuvent jouer pour améliorer la SMN dans le pays et, ce faisant, contribuer à la réalisation de cet objectif audacieuse.

1.2.1 Plate-forme d'innovation nationale

À cette fin, le Service de santé du Ghana, en collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Grands Défis Canada, AMP Health (ensemble « **les partenaires de la CIP-Ghana** ») et d'autres collaborateurs de l'écosystème de la santé ont lancé une plate-forme d'innovation nationale (CIP) au Ghana pour identifier les défis sanitaires qui pourraient bénéficier de l'innovation et soutenir les innovateurs locaux qui peuvent répondre à l'appel.

La CIP-Ghana vise à contribuer à l'écosystème de santé au Ghana en :

- Mettant à l'essai des solutions novatrices susceptibles d'améliorer les résultats en matière de santé;
- Générant des leçons apprises sur la façon de concevoir un processus d'innovation adapté aux besoins définis localement; et
- Démontrant la faisabilité d'une plate-forme permettant aux pays de soutenir des innovations et d'investir dans un écosystème d'innovateurs locaux en santé informés et connectés.

Avec l'appui de ses partenaires, la CIP-Ghana a déjà engagé les parties prenantes au Ghana dans un processus de conception centré sur l'humain pour définir cet appel d'innovations. Des intervenants de partout au pays, représentant divers groupes au sein de l'écosystème de la santé[1], ont été réunis en février 2023 pour participer à un atelier de création conjointe de trois jours qui a

[1] Il s'agissait notamment de représentants de centres d'innovation locaux, d'innovateurs ghanéens, de représentants d'institutions et d'établissements de santé des secteurs public et privé, ainsi que d'organisations de la société civile et d'universités.

servi à cerner les défis de santé en santé maternelle et néonatale qui pourraient bénéficier de l'innovation et devenir le point central de ce projet pilote de CIP.

La présente demande de propositions (DP) permettra à la CIP-Ghana de mobiliser des ressources cruciales et de travailler pour répondre à ces besoins critiques en identifiant des innovateurs pertinents ayant des idées transformatrices à l'étape de la démonstration de principe qui pourraient aider à relever les principaux défis de la SMN.

1.2.2 Plate-forme d'innovation nationale – Partenariat avec le Ghana

Ce projet pilote de CIP au Ghana est dirigé par le Service de santé du Ghana, chacun des trois autres partenaires principaux de la CIP-Ghana jouant des rôles uniques et complémentaires au sein du modèle de collaboration.

1.2.2.1 Service de santé du Ghana

Le Service de santé du Ghana (GHS) est un organisme public et la plus grande agence d'exécution du ministère de la santé. Le GHS a été créé en 1996 dans le cadre des réformes du secteur de la santé, en vertu de la loi 525, comme l'exigeait la constitution de 1992. Le mandat du GHS est de fournir et de gérer avec prudence des services de santé complets et accessibles, en mettant l'accent sur les soins de santé primaires, conformément aux politiques nationales approuvées. Le service assure l'administration et la prestation de services au sein de sa structure décentralisée - au niveau national, régional, du district et du sous-district. Le GHS soutient et supervise également les établissements de santé privés, de la société civile et des organisations confessionnelles, ainsi que les initiatives des partenaires de développement locaux et internationaux.

Le Service de santé du Ghana est très structuré, avec onze divisions au siège national qui fournissent une planification de haut niveau et une orientation stratégique pour la prestation de services directs dans chacune des 16 régions. Les données nécessaires à la prise de décision sont générées au niveau de l'établissement, validées par un système hiérarchique et accessibles à partir du système de gestion de l'information sanitaire du district 2 (DHIMS2).

Dans le cadre de ce projet pilote de CIP au Ghana, le Service de santé du Ghana a dirigé le processus de cocréation qui a permis d'identifier les besoins prioritaires en matière de santé. Le GHS continuera à assurer la direction et l'orientation générale des partenaires et des innovateurs, tout en veillant à ce que la CIP-Ghana s'aligne sur les systèmes existants et conduise à des interventions durables en matière de santé.

1.2.2.4 Agence des États-Unis pour le développement international

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) est la principale agence gouvernementale des États-Unis œuvrant pour mettre fin à l'extrême pauvreté dans le monde et permettre à des sociétés résilientes et démocratiques de réaliser leur potentiel. Le Centre pour l'innovation et l'impact (CII) de l'USAID prend des risques stratégiques pour incuber de nouvelles idées, les mettre en pratique et déployer à grande échelle des approches efficaces pour solutionner des problèmes de santé critiques. Le CII applique son expertise en matière d'innovation, de solutions axées sur le marché et de santé numérique dans le cadre de partenariats de travail et par le biais de changements institutionnels.

L'USAID/Ghana, en collaboration avec le Centre pour l'innovation et l'impact, a développé le modèle conceptuel de la CIP. L'USAID joue un rôle de premier plan dans la conception et le lancement de cette initiative au Ghana et documentera les enseignements tirés de ce projet pilote.

1.2.2.3 Grands Défis Canada

Grands Défis Canada est voué au soutien d'idées audacieuses avec un grand impact®. Grâce au financement reçu de divers partenaires et organisations gouvernementaux, dont Affaires mondiales Canada, la mission de Grands Défis Canada est de soutenir l'innovation qui sauve et améliore la vie des personnes les plus vulnérables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et au Canada. La vision de Grands Défis Canada est celle d'un monde dans lequel l'innovation accélère l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'un des plus importants investisseurs privilégiant l'impact au Canada et appliquant une approche d'investissement féministe, Grands Défis Canada a soutenu un portefeuille de plus de 1400 innovations dans 96 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations ont le potentiel de sauver jusqu'à 1,78 million de vies et d'améliorer jusqu'à 64 millions de vies d'ici 2030.

Grands Défis Canada est hébergé au Sandra Rotman Centre du Réseau universitaire de santé à Toronto. Pour plus d'information, consultez : https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/.

Grands Défis Canada fournit le financement pour les subventions du projet pilote de CIP au Ghana et offre également l'utilisation de son logiciel de gestion des subventions et de son personnel expérimenté pour soutenir la gestion de cet appel de financement pilote.

1.2.2.2 AMP Health

AMP Health aide les gouvernements à constituer des équipes du secteur public visionnaires et efficaces. AMP Health travaille avec ces équipes pour les aider à développer les compétences en leadership et en gestion nécessaires pour atteindre leurs propres objectifs ambitieux.

Au cœur du modèle d'AMP Health se trouve le recrutement et le placement d'un partenaire en gestion, un professionnel à mi-carrière ayant généralement une expérience du secteur privé, qui est intégré à une équipe gouvernementale. Le partenaire en gestion agit comme coach et mentor de l'équipe, aidant celle-ci à identifier les priorités les plus importantes au niveau des programmes et les compétences en leadership et en gestion requises pour les concrétiser. AMP Health intègre un « partenaire en gestion » du secteur privé au sein du Service de santé du Ghana pour s'assurer que les innovations répondent aux priorités du pays, servir de coordonnateur national de la CIP-Ghana et aider à renforcer l'écosystème d'innovation plus vaste.

En plus du partenaire en gestion intégré, AMP Health offre une formation structurée en leadership et en gestion adaptée aux besoins spécifiques des équipes partenaires. AMP Health travaille en étroite collaboration avec chaque équipe et son partenaire en gestion pour identifier les compétences et les outils prioritaires et fournir un contenu pratique et pertinent pour aider les équipes sur la voie du leadership et de la gestion. AMP crée également des occasions en personne et en ligne pour permettre aux équipes de

développer des liens avec des pairs d'autres pays, de partager leurs expériences, d'identifier les meilleures pratiques et de s'appuyer mutuellement pour relever les défis.

AMP Health travaille dans le cadre du programme MAIF (Market Access and Innovative Finance) financé par l'USAID.

1.2.3 Réseaux de pratique

Récemment, le Service de santé du Ghana a lancé une nouvelle initiative audacieuse visant à développer des réseaux de pratique au niveau des sous-districts pour améliorer la qualité du service et assurer des expériences de soins de santé centrées sur le patient, complètes et de haute qualité répondant aux besoins des patients et des collectivités. Une fois déployés avec succès, les réseaux de pratique seront le principal modèle de prestation de soins maternels et néonatals aux mères et aux nouveau-nés partout au pays.

Au cours des deux dernières décennies, le renforcement du système de santé au niveau des districts au Ghana s'est concentré sur la planification et les services de santé communautaires et les hôpitaux de district. Cela a entraîné par inadvertance une certaine négligence des centres de santé (établissements au niveau des sous-districts), qui doivent servir de lien d'aiguillage entre les hôpitaux de district, les zones CHPS et les collectivités. En établissant le modèle des réseaux de pratique, le Service de santé du Ghana transformera également les centres de santé en « centres de santé modèles » pour servir d'établissement central au sein de chaque réseau.

Un réseau de pratique est un groupe d'établissements dans une zone géographique donnée qui sont fonctionnellement reliés les uns aux autres pour permettre un système fluide de gestion et de partage des ressources. Les établissements peuvent ainsi maximiser l'utilisation efficace des ressources afin d'améliorer la qualité et la couverture des soins. Ce modèle organise les actifs de prestation de services dans un réseau composé d'un établissement d'ancrage appelé le pivot (au centre), complété par des établissements secondaires, appelés satellites.

L'établissement pivot est un centre de santé offrant une gamme complète de services. Les services médicaux complexes, en particulier ceux qui exigent beaucoup de technologie et de compétences, sont centralisés dans cet établissement, y compris la gestion des ressources humaines, la commercialisation et les opérations connexes. Le pivot doit devenir un « centre de santé modèle » pour aider le réseau à fonctionner efficacement.

Les satellites sont un groupe de points de prestation de soins de santé reliés à l'établissement pivot. Ils fournissent une gamme plus limitée de services, mais le pivot leur fournit un soutien technique et opérationnel. Les satellites sont principalement des SPIC, mais englobent d'autres établissements de santé publics et privés tels que les infirmeries en milieu de travail, les cliniques scolaires ou de marché, les services ambulanciers, les maternités, les pharmacies et les vendeurs de médicaments en libre accès.

Figure 1 *: Structure des réseaux de pratique*

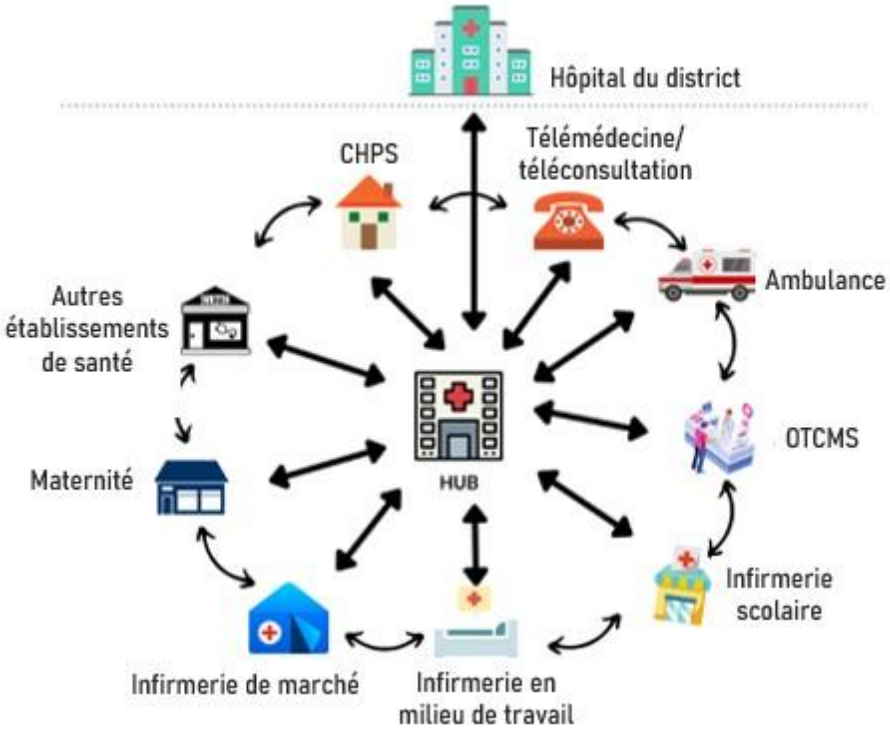

Cette vidéo publiée par le Service de santé du Ghana explique plus en détail les réseaux de pratique. En lançant la CIP-Ghana alors que les réseaux de pratique sont en voie d'opérationnalisation, le Service de santé du Ghana reconnaît l'opportunité d'identifier et d'introduire des innovations pertinentes qui pourraient jouer un rôle dans le succès du modèle de réseaux de pratique tout en faisant progresser la SMN. Les innovations peuvent permettre une prestation de services efficace en renforçant les réseaux tout en apportant simultanément des idées et des approches nouvelles pour aider à répondre aux besoins et aux défis non satisfaits qui se posent en SMN au sein des réseaux. Les propositions retenues dans le cadre de la présente DP devront donc être mises en œuvre au sein des réseaux de pratique avec un accent particulier sur le renforcement des centres santé.

1.3 LES ÉTOILES EN SANTÉ MONDIALE

Le programme Les Étoiles en santé mondiale (Les Étoiles) appuie des idées audacieuses ayant un grand impact® provenant des scientifiques et des innovateurs les plus brillants, tant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire qu'au Canada, afin de relever certains des défis les plus pressants en matière de santé mondiale. Il fournit du financement pour explorer des idées transformatrices à l'étape de la démonstration de principe qui appliquent l'Innovation intégrée® dans le but d'apporter des solutions durables à l'échelle.

Les Étoiles en santé mondiale est le portefeuille phare de Grands Défis Canada pour tester le potentiel d'un nouveau portefeuille dans des domaines d'intérêt stratégique pour Grands Défis Canada et ses bailleurs de fonds. Il est conçu comme un portefeuille flexible offrant une adaptabilité à chaque cycle de financement afin de répondre aux besoins de développement les plus manifestes. Le programme Les

Étoiles offre également une capacité de réactivité face à l'évolution des priorités mondiales, avec la capacité de combler des lacunes au niveau du financement et de collaborer avec les principaux intervenants pour promouvoir des objectifs spécifiques.

Dans le cas de la présente DP et de la phase pilote de la CIP au Ghana, le programme Les Étoiles en santé mondiale de Grands Défis Canada sert de mécanisme par le biais duquel les innovateurs sélectionnés seront embauchés à contrat et financés. Toutefois, le cycle de financement complet – de la réception des propositions, en passant par l'examen, la sélection, la négociation du financement et le soutien du projet – sera géré en collaboration par les partenaires de la CIP-Ghana.

2. Portée du programme

2.1 DOMAINES D'INTÉRÊT

Dans le cadre de cet appel de financement, les partenaires de la CIP-Ghana recherchent des idées audacieuses pour soutenir l'ambitieux projet du Ghana d'accroître l'accès à des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité. Les solutions innovantes devraient améliorer l'aiguillage des patients, accroître l'accessibilité et la disponibilité du transport des patients, améliorer la prestation de services d'urgence en SMN de qualité, et/ou accroître la disponibilité des médicaments et des fournitures de SMN essentiels. Cela appuiera l'objectif ultime du Ghana de réduire la morbidité et la mortalité maternelles, périnatales et néonatales, ainsi que les taux de létalité obstétricale directe et le taux de mortinaissances.

Il est prévu que ces solutions novatrices permettent de relever les principaux défis en matière d'accessibilité et de prestation des services de SMN au niveau des sous-districts dans les réseaux de pratique de six régions du Ghana – Ouest, Haut-Est, Haut-Ouest, Nord-Est, Nord et Savannah. Les réseaux de pratique sont une stratégie clé dans le cadre de résultats du programme de couverture sanitaire universelle du Ghana à l'horizon 2030. Les réseaux de pratique désignent un groupe d'établissements de santé (publics et privés) fonctionnellement reliés les uns aux autres dans une zone géographique donnée, en vue de maximiser l'efficacité et de permettre un système fluide de gestion et de partage des ressources.

Globalement, les partenaires de la CIP-Ghana recherchent des idées transformatrices qui mèneront à au moins un des quatre domaines de résultats prioritaires suivants :

(i) Amélioration de la communication et suivi en temps réel de l'information tout au long du parcours de référence des patients, pour les mères et les nouveau-nés;

(ii) Accessibilité et disponibilité accrues de moyens de transport pour les femmes enceintes et les mères de nouveau-nés qui doivent se rendre dans un établissement de santé, en particulier en cas d'urgence;

(iii) Amélioration des compétences des travailleurs de la santé pour fournir des services d'urgence en SMN de haute qualité;

(iv) Disponibilité accrue des médicaments et des fournitures essentiels en SMN là où ils sont nécessaires.

Pour les innovations pertinentes, les candidats seront invités à décrire comment ils travailleraient avec ou exploiteraient les données et les systèmes numériques existants du Service de santé du Ghana pour concrétiser la solution proposée (voir la section 2.6.2 pour plus de détails sur les systèmes d'information pertinents).

Nous encourageons les organisations dirigées localement qui ont des liens significatifs avec les collectivités au sein desquelles elles cherchent à travailler et pour lesquelles elles présentent une proposition dans le cadre de cette DP. Nous voulons aussi inviter plus particulièrement les entités basées au Ghana et les organisations dirigées par des femmes à postuler.

Les innovations proposées doivent être audacieuses, innovantes et conçues avec et pour des personnes qui ne sont pas adéquatement desservies par les approches actuelles. Les innovations devraient viser à permettre une prestation de services plus efficace et plus rapide au sein des réseaux de pratique sans créer un fardeau supplémentaire sur les ressources d'un système de soins de santé déjà surchargé.

Les innovations proposées doivent avoir un potentiel de durabilité à grande échelle et être résilientes face aux changements futurs dans les contextes économiques et de santé publique locaux.

2.2 PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

Le Service de santé du Ghana a sélectionné six régions cibles pour la plate-forme d'innovation nationale au Ghana (CIP-Ghana) – Ouest, Haut-Est, Haut-Ouest, Nord-Est, Nord et Savannah. Il s'agit de régions, en particulier celles du Nord, qui présentent des problèmes de santé maternelle et néonatale plus aigus et distincts que dans le reste du pays.

Les innovations proposées seront mises en œuvre ou testées par le biais des réseaux de pratique dans au moins deux des six régions cibles au cours de la période du projet. Les candidats seront invités à indiquer leurs régions de mise en œuvre préférées, mais, s'ils sont sélectionnés pour un financement, ils pourraient être invités à changer leur(s) site(s) de mise en œuvre afin d'assurer une couverture équilibrée des innovations dans les régions cibles.

Veuillez consulter l'annexe A pour un aperçu des profils régionaux.

2.3 UTILISATEURS CIBLES

Les utilisateurs cibles des innovations proposées doivent inclure les femmes (y compris les femmes enceintes et les mères), les enfants, les adolescents, les prestataires de soins de santé et/ou les établissements de santé dans les collectivités des régions cibles du Ghana (voir la section 2.2) non ou mal desservies par les approches actuelles.

2.4 FINANCEMENT DISPONIBLE

Les propositions retenues recevront une subvention de démarrage allant de 200 000 à 250 000 CAD pour une période de 12 à 18 mois afin de développer et de mettre à l'essai l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions de mérite soient reçues, les partenaires de la CIP-Ghana ont l'intention d'attribuer environ 10 subventions de démarrage au cours de ce cycle.

Les projets sélectionnés concluront des accords de subvention avec Grands Défis Canada, dont le financement est assuré par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement d'Affaires mondiales Canada.

Bien qu'un financement de contrepartie ne soit pas une exigence au stade du financement de démarrage, tous les innovateurs sont encouragés à obtenir un cofinancement. L'établissement de partenariats stratégiques précoces peut favoriser la durabilité d'une innovation en suscitant une

adhésion précoce et en fournissant des ressources et une expertise susceptibles de préparer les équipes è l'étape du déploiement à l'échelle[2].

À noter : Tous les candidats retenus doivent prendre la subvention (début de la période du projet) dans les 6 mois suivant l'avis les informant qu'ils ont été sélectionnés. Tout report au-delà de ce délai peut entraîner l'annulation de la subvention.

À noter : Tous les candidats retenus doivent terminer leur projet dans les 18 mois suivant la date de démarrage finale négociée du projet. Les exceptions sont à la seule discrétion des partenaires de la CIP-Ghana.

2.5 INNOVATION

La présente DP est ouverte à tous les types d'innovation, y compris les innovations portant sur des produits ou des services et les innovations numériques.

- **Innovations portant sur des produits** : Innovations portant sur des produits physiques visant à améliorer la prestation de la SMN. Les produits peuvent être utilisés par les fournisseurs de soins de santé, les mères, les soignants ou d'autres parties prenantes impliquées dans le continuum des soins maternels et néonatals. Les innovations portant sur des produits peuvent également supposer l'adaptation de produits existants pour mieux répondre aux besoins des mères et des nouveau-nés au Ghana. Ces innovations devraient tenir compte des cas d'utilisation potentiels dans les réseaux de pratique, et en particulier dans les centres de santé.
- **Innovations portant sur des services** : Innovations visant à fournir des services qui contribuent à la prestation de services de qualité en SMN. Ces innovations peuvent inclure des services de santé reçus directement par les mères et les nouveau-nés, ou des services de soutien permettant aux travailleurs de la santé et aux établissements au sein des réseaux de pratique de fonctionner efficacement.
- **Innovations numériques** : Innovations qui tirent parti des technologies numériques pour améliorer la SMN, à tous les stades du continuum des soins maternels et néonatals. Ainsi, les innovations numériques peuvent inclure des applications mobiles pour l'éducation et le counseling des patients ou l'utilisation de dossiers de santé électroniques pour améliorer la gestion des données des patients. Les innovations numériques devraient tenir compte des moyens de contribuer au fonctionnement des établissements en tant que réseaux de pratique interconnectés.

L'innovation pourrait prendre la forme d'un nouveau modèle d'affaire, d'une nouvelle approche au niveau des politiques ou d'un nouveau mécanisme de mise en œuvre. Le cas échéant, les candidats sont invités à réfléchir à la façon dont la combinaison de différents types d'innovation pourrait le mieux relever les défis qui se posent en SMN au Ghana. Les projets sont également invités à adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée® qui coordonne l'innovation scientifique/technologique, sociale et/ou commerciale, afin de développer des solutions durables à ces défis complexes. Cela ne néglige pas les avantages uniques de chaque type ou approche d'innovation, mais met plutôt en évidence les puissantes synergies de l'alignement de l'un ou l'autre de ces trois domaines. Les propositions retenues

[2] Pour les innovations qui réussissent la démonstration de principe, cela pourrait potentiellement être appuyé par un autre investissement de Grands Défis Canada dans le cadre du portefeuille de déploiement à l'échelle. (Pour plus de détails, consultez : https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/deploiement-a-lechelle/).

seront évaluées en fonction des critères énoncés aux sections 3.4 et 3.5, quel que soit le type d'innovation proposé.

Étant donné que nous nous attendons à ce que les candidats abordent des questions de santé qui ne sont pas nouvelles, nous ne nous attendons pas à ce que toutes les idées proposées soient entièrement uniques. Nous sommes conscients que plusieurs d'entre elles porteront sur des solutions de santé plus standard qui sont abordées et/ou appliquées de manière novatrice dans le cadre des réseaux de pratique. Si la solution elle-même n'est pas particulièrement nouvelle ou audacieuse, le candidat devra décrire de manière satisfaisante pourquoi sa mise en œuvre dans un nouveau contexte, ou comment l'approche de mise en œuvre elle-même, serait particulièrement originale et prometteuse.

2.6 RÉALISER LA DÉMONSTRATION DE PRINCIPE

La CIP-Ghana définit l'étape de la démonstration de principe comme la mise à l'essai d'une innovation sur le terrain dans un projet pilote en situation réelle afin d'évaluer sa viabilité technique, organisationnelle et financière potentielle[3].

L'objectif ultime de la CIP-Ghana est de sauver et d'améliorer la vie de femmes et d'enfants ghanéens en finançant des projets ayant un impact réel sur la SMN au Ghana. Toutes les propositions doivent donner un aperçu des activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage qui auront lieu au cours de la période du projet, y compris :

- Comment la démonstration de principe est définie et comment elle sera évaluée;
- Les plans d'évaluation des effets sur la prestation et l'utilisation des services de SMN dans les régions et les réseaux de pratique; et
- Une stratégie pour identifier les lacunes, les défis et les résultats inattendus.

Les propositions doivent comprendre des indicateurs des résultats immédiats, intermédiaires et ultimes, ainsi qu'une description de la façon dont ils seront suivis et évalués pendant la durée du projet. Les innovateurs doivent faire rapport en fonction de tous les indicateurs énoncés à l'Annexe B qui sont pertinents pour démontrer la réussite de leur innovation. Pour les innovations qui ne sont pas en mesure de réussir la démonstration de principe, on s'attend à ce que les innovateurs puissent expliquer pourquoi leur innovation n'a pas fonctionné afin d'accélérer les progrès dans ce secteur.

Comment nous définissons une démonstration de principe réussie :

- Une preuve que l'innovation mène à au moins un des résultats prioritaires décrits à la section 2.1 (voir, ci-dessous, des exemples d'indicateurs de résultats intermédiaires liés à ces quatre domaines de résultats prioritaires);
- Des plans réalisables sur la façon dont l'innovation peut être maintenue dans au moins deux régions cibles;
- Une preuve de la demande des principales parties prenantes touchées par le projet (p. ex., les mères, les travailleurs de la santé de première ligne, le Service de santé du Ghana, etc.).

Les projets devront démontrer des changements pour au moins un résultat intermédiaire dans leurs domaines de résultats prioritaires ciblés, par exemple :

- **Amélioration de la communication et suivi en temps réel de l'information tout au long du parcours de référence des patients,** pour les mères et les nouveau-nés :

[3] The International Development Innovation Alliance. 2017. *Insights on Scaling Innovation.* [en ligne] Disponible à l'adresse : https://static1.squarespace.com/static/6295f2360cd56b026c257790/t/62a1d43829d380213485d4f9/1654772794246/Scaling+innovation.pdf.

  - Visibilité améliorée et opportune des informations d'aiguillage pour les mères et les travailleurs de la santé;
  - Réduction des renvois en consultation inappropriés, se traduisant par une réduction des coûts pour les clients et les établissements.

- **Accessibilité et disponibilité accrues des moyens de transport** pour les femmes enceintes et les mères de nouveau-nés qui doivent se rendre dans un établissement de santé, en particulier en cas d'urgence :
  - Disponibilité d'un système de transport adéquat adapté au terrain local;
  - Réduction du délai d'aiguillage, c.-à-d., du temps écoulé entre la décision du renvoi vers un autre établissement et l'arrivée à cet établissement.

- **Amélioration des compétences des travailleurs de la santé** pour fournir des services d'urgence de haute qualité en SMN :
  - Partage accru des connaissances et des ressources du personnel et des compétences entre les établissements de santé;
  - Amélioration de la visibilité, de l'utilisation et de la fourniture des services EmONC au sein des réseaux.

- **Disponibilité accrue des médicaments et des fournitures essentiels** pour la SMN là où ils sont nécessaires :
  - Amélioration de la saisie et de la gestion des données pour permettre de réduire les ruptures de stock de médicaments et de fournitures essentiels jusqu'au niveau de l'établissement;
  - Disponibilité accrue d'installations d'entreposage à température contrôlée à faible coût pour les produits médicaux et non médicaux.

D'autres résultats intermédiaires liés aux quatre résultats prioritaires sont énumérés à l'annexe B.

2.6.1 Démonstration de principe au sein des réseaux de pratique

Étant donné que les projets seront mis en œuvre au sein des réseaux de pratique, **les propositions devront démontrer une compréhension claire de ces réseaux** ainsi que de la façon dont l'idée proposée sera mise en œuvre dans ce contexte. Cela devrait inclure une compréhension de :

- **La mise en place des réseaux de pratique.** Le plan de conception et de lancement de l'idée proposée devrait être adapté à la diversité des établissements au sein d'un réseau.
- **L'accent mis sur le renforcement des centres de santé (au niveau du district).** Les idées proposées devraient contribuer à améliorer la qualité de la prestation des services et, ainsi, à moderniser les centres de santé qui servent de principal lien d'aiguillage entre les collectivités et les hôpitaux de district.
- **Comment l'idée proposée peut aider à renforcer le déploiement des réseaux de pratique** p. ex., les idées devraient servir à faciliter une prestation de services plus efficace au sein des réseaux sans créer un fardeau supplémentaire sur les ressources.
- **Les contextes locaux au sein des régions**. Il n'y a pas de solution unique. L'idée proposée devrait être adaptée à des contextes régionaux spécifiques (p. ex., les caractéristiques de l'innovation devraient tenir compte des normes culturelles dans les régions et au sein des réseaux).

2.6.2 Harmonisation avec la plate-forme numérique existante du GHS

Le Service de santé du Ghana (GHS) demeure résolu à tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer la prestation des services, la production des rapports et la prise de décisions de gestion à tous les niveaux. À cette fin, le GHS a développé, adopté et mis en œuvre de nombreuses plate-formes numériques soutenant la prestation de services, la gestion des données sanitaires, la gestion des ressources humaines, la logistique, la gestion financière, le renforcement des capacités et la formation. Il s'agit notamment du Système de gestion de l'information sanitaire de district (DHIMS2), eTracker, de la plate-forme d'apprentissage en ligne du GHS, du Système d'information sur la planification, la budgétisation et la gestion (PBMIS) et bien d'autres.

La politique et la stratégie du GHS en matière de santé numérique (2023-2027) servent de document d'orientation pour la mise en œuvre de solutions de TCI au sein du Service pour les cinq prochaines années. Ce document stratégique décrit des stratégies qui assurent l'intégration et l'interopérabilité des plate-formes numériques, dont voici les principales activités :

- Élaborer et opérationnaliser un cadre d'interopérabilité, des normes et des lignes directrices pour les plate-formes de santé numériques;
- Surveiller l'interopérabilité et assurer la conformité aux normes et lignes directrices.

L'objectif stratégique et les activités principales susmentionnés créent un environnement propice à l'alignement de toutes les plate-formes numériques en conformité avec les normes de GHS et les normes internationales. Vous trouverez ci-dessous des lignes directrices pour s'assurer que les innovations contribuent à l'alignement des systèmes :

- Définir la portée de l'alignement avec les plate-formes numériques existantes;
- Effectuer une analyse de la nouvelle plate-forme numérique afin de cerner les lacunes et les paramètres d'intégration; cette analyse devrait porter sur la sécurité, les normes, les problèmes de vulnérabilité et la fonctionnalité du système;
- Aligner les résultats de l'analyse du nouvel outil numérique avec le système numérique existant pour assurer l'interopérabilité;
- Assurer l'interopérabilité entre les systèmes par l'échange de données;
- Valider les données d'interopérabilité et faire d'autres recommandations.

L'un des plus importants domaines de possibilités dans les systèmes de gestion des données au Ghana est celui de la normalisation de l'utilisation des données. À l'heure actuelle, des données sont disponibles, mais il est de plus en plus nécessaire d'aider les établissements à utiliser correctement ces données afin de pouvoir effectuer des analyses et prendre des décisions efficaces. Il est aussi largement nécessaire d'appliquer des procédures d'examen régulier des systèmes de gestion des données et de la qualité des données produites et de former et d'employer des travailleurs qualifiés en programmation et développement afin d'appuyer la maintenance des systèmes et des serveurs pour les outils de gestion des données. Une meilleure main-d'œuvre allégerait également la pression sur le personnel qui gère l'infrastructure sous-jacente des systèmes de gestion des données.

La communication des résultats est un volet important de la responsabilité du projet pour Grands Défis Canada et d'autres intervenants clés. Les innovateurs devraient envisager la façon dont les résultats seront diffusés à l'appui de l'impact et de la durabilité de l'innovation. Bien que la communication des résultats par le biais de publications scientifiques soit encouragée, cela ne devrait pas être l'objectif principal de tout projet financé sans une justification bien articulée démontrant qu'il s'agit d'un cheminement critique vers l'impact.

2.7 DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Les partenaires de la CIP-Ghana s'attendent à ce que les innovations les plus réussies qu'ils financeront soient éventuellement déployées à l'échelle grâce à des partenariats conclus avec le secteur privé ou le secteur public (ou une combinaison des deux), et que le déploiement à l'échelle visera à avoir un impact significatif sur la santé des mères et des nouveau-nés au Ghana. Les demandeurs doivent montrer de manière convaincante dans leur proposition comment et pourquoi ils pensent que leur projet sera éventuellement déployé à l'échelle par des filières privées et/ou publiques[4].

Le financement de démarrage offert par la CIP-Ghana devrait permettre aux innovations de commencer à se positionner sur une trajectoire préliminaire de déploiement à l'échelle, en tenant compte des facteurs suivants :

- l'état des infrastructures locales;
- les forces sociales, politiques et économiques en présence;
- la capacité de l'établissement et son leadership;
- les partenaires stratégiques et de mise en œuvre potentiels;
- le financement disponible et les flux de revenus; et
- les autres obstacles potentiels au déploiement à l'échelle.

Tous les projets devront être intégrés aux réseaux de pratique dans les régions cibles. Il est recommandé aux projets de tirer parti des systèmes locaux là où cela conduira à des gains d'efficacité et d'engager de manière significative les autres établissements au sein des réseaux ainsi que les femmes, les travailleurs de la santé et les groupes plus vastes qui sont censés bénéficier de l'innovation proposée, afin d'augmenter la probabilité d'un déploiement à l'échelle. Cela devrait inclure une compréhension :

- de la façon dont l'innovation est liée aux priorités locales (p. ex., au sein des réseaux de pratique respectifs);
- des raisons pour lesquelles l'innovation serait préférée à d'autres solutions; et
- des mécanismes qui favorisent / nuisent à la formation d'un marché et de la demande des consommateurs.

Le plan devrait définir clairement la région géographique ou le contexte de l'utilisation, ainsi que des plans continus pour assurer la viabilité financière.

2.8 LEADERSHIP D'ÉQUIPE

Pour obtenir un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être défendues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les principaux acteurs influents. Les équipes multidisciplinaires et intersectorielles sont fortement encouragées. Les équipes de projet efficaces ont besoin d'expérience, ou d'un plan pour engager une expertise pertinente, dans les domaines suivants :

[4] Les filières de déploiement à l'échelle du **secteur privé** conviennent aux projets qui sont commercialement viables ou qui offrent une valeur pour attirer un partenaire du secteur privé, soit parce que les coûts de production et les prix de vente assurent la rentabilité, soit parce que les utilisateurs exigent l'innovation et sont prêts à payer eux-mêmes.
Les voies de déploiement à l'échelle du **secteur public** conviennent aux projets qui sont susceptibles d'obliger les ministères du pays d'accueil, les donateurs multilatéraux ou d'autres intervenants du secteur public à les déployer à l'échelle. Ceux-ci devraient être alignés sur le plan ou la stratégie de santé infranational ou national du pays et avoir la capacité de s'y intégrer.

- le problème de santé qu'ils cherchent à résoudre;
- le suivi et l'évaluation;
- l'analyse des données et les statistiques;
- l'engagement des entreprises et/ou du secteur public; et
- opérer dans la région ou le pays de mise en œuvre.

Les entrepreneurs sociaux intéressés à présenter une proposition doivent s'assurer qu'ils ont la capacité juridique de conclure un contrat avec Grands Défis Canada. Grands Défis Canada ne finance pas les particuliers, les entreprises individuelles, les sociétés de personnes, les fiducies non constituées en société, ou toute entité qui n'a pas la capacité juridique de conclure un contrat.

2.9 COMPRÉHENSION DU CONTEXTE LOCAL

Pour aider à assurer un impact durable à grande échelle, il est essentiel que les équipes de projet et leurs collaborateurs comprenne le contexte local en matière d'infrastructure et de gouvernance (y compris les lois et la réglementation pertinentes), ainsi que le contexte social, politique et économique. Cela inclut les cultures, les traditions et les croyances locales, ainsi que la stigmatisation et la discrimination auxquelles sont confrontées les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et d'autres groupes traditionnellement mal desservies et minoritaires. De même, il est important que les équipes de projet et leurs collaborateurs aient des liens significatifs avec les populations et les communautés cibles.

Cela aidera les responsables des projets à mieux comprendre l'état de santé et les besoins de la communauté, ainsi qu'à identifier les risques pour la réussite du projet. Là où ils existent, les innovations devraient se fonder sur les systèmes locaux, qui sont en mesure de rejoindre la population cible, qui favorisent la santé et/ou le développement, ou qui abordent des déterminants de la santé. Les déterminants de la santé comprennent la pauvreté, l'inégalité (y compris l'inégalité entre les sexes), la scolarité et l'alphabétisation, l'âge, l'identification de genre, la race et l'accès à des ressources en eau et en assainissement. Les innovations doivent être pertinentes pour les pays à faibles ressources et leurs avantages doivent cibler les populations mal desservies et vulnérables des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Il est important de noter que le contexte local pour la présente DP comprend les réseaux de pratique (voir la section 1.2.3) dans les six régions ciblées (voir la section 2.2) de la CIP-Ghana.

2.10 RÔLE DU SAVOIR AUTHOCTHONE ET LOCAL

Parallèlement à l'importance de comprendre le contexte local, il est essentiel de respecter les approches autochtones et d'en tirer des enseignements. Les équipes de projet doivent considérer, lorsque cela est pertinent, comment leurs propositions peuvent être éclairées et améliorées par les connaissances, les enseignements et les pratiques autochtones et traditionnelles. Cela ne doit se faire qu'avec le consentement explicite et une collaboration significative de ces communautés et de leurs gardiens du savoir.

2.11 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le succès et l'acceptabilité de toute innovation en SMN au Ghana reposent sur un engagement fructueux et étroit avec les principales parties prenantes, qui peuvent notamment inclure :

- Les femmes enceintes et les mères;
- Les fournisseurs de soins de santé, y compris les médecins, les infirmières, les sages-femmes, les agents de santé communautaire et les autres professionnels paramédicaux;
- Les représentants des établissements de santé (complexes CHPS, centres de santé, autres établissements de santé liés aux réseaux de pratique et hôpitaux de district);
- Les collectivités locales et leurs dirigeants;
- Les entreprises locales;
- Le milieu universitaire;
- La Christian Health Association of Ghana (CHAG);
- Les associations et établissements de santé des secteurs privé et public;
- Les pôles d'innovation locaux.

Les innovateurs devraient tenir compte des besoins et des points de vue de ces intervenants en élaborant leurs propositions. Celles-ci doivent démontrer une compréhension claire des besoins et des priorités des intervenants touchés.

2.12 CE QUE NOUS NE FINANCERONS PAS

Dans le cadre de ce projet pilote de CIP au Ghana, Grands Défis Canada ne financera pas :

1) Des projets qui visent à faire la démonstration de principe d'innovations pour lesquelles les droits de propriété intellectuelle fondamentaux sont détenus par un établissement tiers, à moins que ce tiers :
    a. n'accorde au demandeur des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre un éventuel déploiement à l'échelle dans des pays à revenu faible ou intermédiaire; ou
    b. signe un engagement à se conformer aux exigences de la Stratégie de partage et d'accès axés sur l'impact de Grands Défis Canada.

2) Des projets similaires à ceux que Grands Défis Canada a déjà financés – veuillez consulter notre base de données consultable des innovations financées pour plus d'information sur les projets financés antérieurement.

3) Les projets mis en œuvre hors des six régions ciblées pour la CIP-Ghana – Ouest, Haut-Est, Haut-Ouest, Nord-Est, Nord et Savannah.

4) Des projets qui sont strictement axés sur le renforcement des capacités et/ou la défense des intérêts et qui ne comportent pas un test de démonstration de principe innovante.

3. Processus de dépôt et d'examen d'une proposition

3.1 ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT ET L'EXAMEN D'UNE PROPOSITION

Toutes les propositions sont soumises à un processus d'examen en plusieurs étapes par la haute direction de Grands Défis Canada avant que Grands Défis Canada ne prenne une décision finale en matière de de financement.

Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

Processus de sélection pour le financement de démarrage

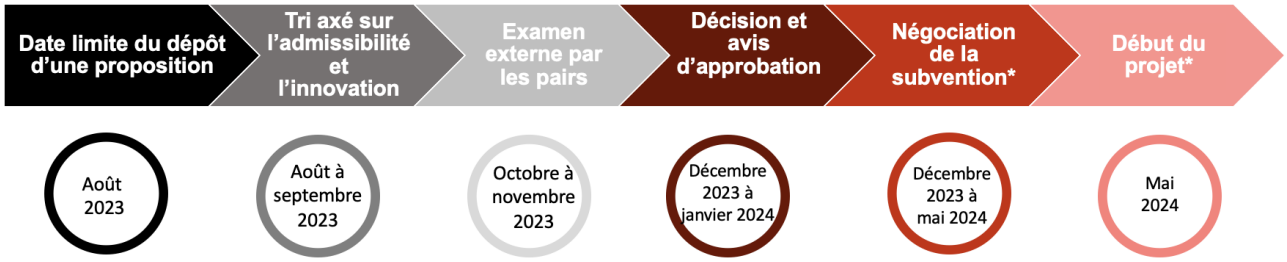

*Les négociations de subventions sont estimées à trois à six mois selon la complexité.

Dates clés	Événement
2 août 2023 à 23h59 HNE (3 août 2023 à 3h59 UTC) *[prolongée]*	**Date limite pour créer un compte Fluxx (https://gcc.fluxx.io)** Remarque : Si vous avez demandé du financement par le passé, vous avez **déjà** un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Cliquez simplement sur **Réinitialiser ou créer le mot de passe**.
14 août 2023 à 12h HNE (16h UTC) *[prolongée]*	**Date limite de dépôt des propositions**
Décembre 2023 à janvier 2024	**Avis d'approbation ou de rejet**
Décembre 2023 à mai 2024	**Négociation de la subvention**
Mai 2024	**Date de démarrage prévue du projet**

3.2 INSTRUCTIONS POUR LE PORTAIL DE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION (FLUXX)

Pour présenter une demande de financement, les demandeurs doivent utiliser le formulaire de dépôt d'une proposition en ligne fourni, qui est accessible uniquement sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada (https://gcc.fluxx.io). Vous DEVEZ créer un compte avant le 2 août 2023 à 23h59 HNE (3 août 2023 à 3h59 UTC) *[prolongée]*.

Grands Défis Canada ne peut pas fournir les questions relatives au dépôt d'une proposition par courriel, et les propositions soumises par courriel ne seront pas prises en considération. Google Chrome est le navigateur recommandé (Ne pas utiliser Internet Explorer).

À noter : La proposition doit être soumise en utilisant le compte d'une personne admissible et d'une organisation/entité admissible. Une fois qu'une proposition est créée, les détails du compte utilisé seront affichés (en tant que chef de projet et entité demanderesse) sur le formulaire de dépôt d'une proposition; ceux-ci ne peuvent être modifiés sans communiquer avec Grands Défis Canada. Seules les

propositions soumises via des comptes répondant aux critères d'admissibilité seront prises en compte et examinées.

1) Aller à https://gcc.fluxx.io

   Utilisateurs existants :

   a) Si vous avez présenté une demande de financement dans le passé, vous avez déjà un compte et vous n'avez pas besoin de vous inscrire pour en créer un nouveau.

   b) Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement à Fluxx – il vous suffit de cliquer sur le lien *Réinitialiser ou créer le mot de passe.*

   c) Si votre adresse courriel ou votre affiliation à une organisation a changé depuis votre dernière inscription, vous devrez créer un nouveau compte.

   Nouveaux utilisateurs :

   a) Si vous êtes un nouvel utilisateur, cliquez sur le bouton *Créer un compte*. Le traitement de votre demande prendra au moins un (1) jour ouvrable, mais pourrait prendre jusqu'à trois (3) jours ouvrables. Assurez-vous de le faire le plus tôt possible afin d'avoir suffisamment de temps pour examiner et compléter la proposition.

   b) Une fois vos informations traitées, vous recevrez par courriel un nom d'utilisateur et un lien permettant de définir un mot de passe de votre choix. Si vous ne recevez pas de courriel de connexion, vérifiez votre fichier de courriels indésirables/spam. Cliquez sur le lien URL fourni dans le courriel pour entrer un mot de passe de votre choix.

2) Une fois que vous avez les détails de votre compte, entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. *Cliquez sur Connexion*.

3) Cliquez sur le lien *Welcome / Bienvenue* dans le menu de gauche, rendez-vous à la section de présentation d'une proposition pour le programme Les Étoiles en santé mondiale, puis cliquez sur le bouton *Commencer une proposition*.

   a) Vous pouvez *sauvegarder* votre travail à tout moment et y retourner plus tard en vous connectant à votre compte et en cliquant sur *Ébauches*, puis en cliquant sur *Modifier*.

   b) Lorsque vous avez terminé les modifications, *sauver* votre formulaire et cliquez sur le bouton *Soumettre*. Une fois que vous l'avez soumis, vous ne pourrez plus le modifier.

   c) **Vous DEVEZ soumettre votre proposition sur le portail Fluxx avant le 26 juillet 2023 à 23h59 HNE (27 juillet 2023 à 3h59 UTC).**

Les détails qui précèdent (y compris les captures d'écran) sont présentées en détail dans le Guide de référence rapide Fluxx. Le Guide de référence rapide Fluxx décrit comment créer un compte Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant et d'autres conseils utiles sur la navigation dans Fluxx et le formulaire de dépôt d'une proposition. Si vous avez encore besoin d'assistance technique au sujet de l'inscription ou du dépôt d'une proposition en ligne, vous pouvez aussi soumettre un ticket. Veuillez consulter le site https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/ pour avoir accès au **Guide de référence rapide Fluxx** et/ou soumettre un ticket à l'Équipe du soutien technique de Fluxx de Grands Défis Canada.

Trousse à outils pour les innovateurs

Les demandeurs sont invités à consulter la Trousse à outils pour les innovateurs en ligne, qui renferme des documents pour aider les chercheurs et les innovateurs à développer leur proposition de projet et à planifier la manière dont leur innovation pourra être déployée à grande échelle de manière durable et avoir un impact mondial.

Notre Portail sur l'égalité des genres offre un ensemble d'outils axés sur l'égalité des genres.

3.3 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les partenaires de la CIP-Ghana examineront les demandes en fonction des critères d'admissibilité énoncés ci-dessous. Les propositions qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront écartées.

1) Les entités admissibles dans le cadre de cette demande de propositions comprennent les entreprises sociales et d'autres organisations légalement reconnues (telles que les organisations non gouvernementales, les sociétés à but non lucratif, à but lucratif et à responsabilité limitée, ainsi que les établissements de recherche/universitaires, ou toute autre entité juridique dûment enregistrée) qui :[5]
    - est formée et légalement constituée[6] dans un pays admissible énuméré à l'Annexe C;
    - est actif (statut) et en règle avec son organisme d'enregistrement respectif[7];
    - est capable de conclure un accord de financement avec Grands Défis Canada
    - peut recevoir des fonds étrangers et administrer des subventions;
    - peut exécuter avec succès des activités dans son domaine technique.

    Ne sont pas admissibles :
    - les particuliers,
    - les entreprises individuelles,
    - les fiducies et les sociétés de personnes non constituées en société,
    - les organisations gouvernementales,
    - les bureaux de pays des Nations Unies.
2) Bien que les entités canadiennes soient admissibles, comme il est indiqué à l'annexe C, elles doivent identifier un établissement collaborateur confirmé au Ghana (non une entité du secteur public) dans leur proposition.

[5] Les éléments suivants doivent s'appliquer à l'entité sous son nom actuel.

[6] La signification de « légalement constituée » variera d'une juridiction à l'autre. Il est de la responsabilité de chaque demandeur de comprendre comment cela s'applique sans sa propre juridiction. Généralement, « légalement constituée » signifie que l'entité est **constituée en tant que personne morale propre (ayant une identité juridique séparée et distincte), peut conclure des contrats contraignants, peut posséder des biens en son nom propre, peut poursuivre et être poursuivie, etc.** À titre d'exemple :

- L'enregistrement local d'une organisation internationale à but non lucratif ne répondrait pas à cette exigence d'admissibilité dans la plupart des juridictions.
- Les fiducies ou les sociétés de personnes non constituées en société, ou toute structure d'entreprise qui engage la responsabilité d'un ou de plusieurs individus, ne satisferaient pas à cette exigence d'admissibilité. Cependant, une fiducie ou une société de personnes constituée en société (parfois une société à responsabilité limitée dans certaines juridictions) serait admissible.

[7] Le cas échéant, les documents requis (tels que les rapports périodiques ou les documents fiscaux) liés à la constitution ou à l'enregistrement institutionnel sont à jour. L'organisme d'enregistrement en question doit être, dans les juridictions où cela s'applique, l'autorité compétente pour votre type d'entité conformément aux lois du pays.

- Tous les candidats seront évalués en fonction de critères qui comprennent le lien avec les collectivités cibles et l'expérience de la collaboration (voir la section 3.5), mais il s'agit également d'un critère d'admissibilité minimal spécifique pour les établissements canadiens.

3) Les propositions doivent être soumises par l'entité demanderesse admissible.

4) Les propositions doivent inclure toutes les informations requises et répondre à toutes les

5) Les propositions doivent être présentées en anglais ou en français.
   - À noter que la qualité de la langue employée (anglais ou français) pour rédiger la proposition ne jouera pas un rôle dans l'évaluation de celle-ci à moins qu'elle n'affecte la clarté de l'information.
   - À noter que toute demande soumise en français sera traduite en anglais afin de passer par le processus d'évaluation.
   - Il est important de noter que les équipes d'innovateurs retenues devront pouvoir mettre en œuvre leur projet au Ghana en harmonie avec des collaborateurs du secteur de la santé anglophones, y compris le personnel du Service de santé du Ghana.

6) La majorité des activités et du budget du candidat doivent être réalisés / dépensés dans les deux régions cibles approuvées (Ghana). Voir la section 2.2 pour la liste des régions cibles.

7) Le chef de projet indiqué sur la proposition doit être affilié à l'organisation demanderesse.
   - Le chef de projet doit être la personne ayant le plus haut niveau de responsabilité travaillant directement sur le projet et sera le point de contact pour Grands Défis Canada pendant le processus d'examen et de négociation, à moins qu'un autre contact ne soit ajouté à la proposition (dans le champ « contact principal »).

8) Un chef de projet ne peut être inscrit que sur une (1) proposition.
   - Les établissements individuels peuvent soumettre plusieurs propositions, mais chacune doit avoir un chef de projet différent.

9) Les demandeurs doivent être en mesure d'obtenir les approbations, consentements ou examens légaux et/ou réglementaires requis pour accepter des fonds d'une subvention étrangère et/ou mener les activités du projet, avant qu'un accord de financement ne soit finalisé.

10) Les candidats doivent s'assurer que, s'ils sont choisis pour recevoir du financement, ils opéreront (pour la mise en œuvre de l'innovation financée) en conformité avec toutes les lois et tous les règlements du Ghana. Les candidats retenus peuvent être tenus, au moment de la négociation de financement, de présenter une confirmation de cette adhésion aux lois et règlements locaux.

11) Les partenaires de la CIP-Ghana peuvent, à tout moment et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité à l'égard d'un demandeur, des chefs de projet et/ou des pays admissibles, dans la mesure où ces modifications ne compromettent pas sensiblement le processus d'examen.

À noter :

- Les chefs de projet doivent obtenir l'approbation de leur établissement d'affiliation avant de présenter une proposition.
- Les partenaires de la CIP-Ghana doivent approuver tout changement de chef de projet, d'organisation demanderesse ou de pays de mise en œuvre par rapport à la proposition initialement soumise.

3.4 TRI AXÉ SUR L'INNOVATION

Les propositions jugées admissibles passeront à l'étape du tri axé sur l'innovation. Au cours de cette étape, les propositions seront évaluées par le personnel de Grands Défis Canada, du Service de santé du Ghana et d'autres partenaires et collaborateurs de la CIP-Ghana, en fonction des critères énoncés ci-dessous. SEUL un sous-ensemble de questions (identifiées dans le formulaire de présentation d'une proposition) sera examiné à cette étape pour déterminer si la proposition passera à la prochaine étape de l'évaluation; veuillez donc vous assurer que ces questions sont traitées de façon adéquate.

Les propositions sont annotées en fonction des critères énoncés ci-dessous en utilisant uniquement un sous-ensemble de questions (identifiées dans le formulaire de présentation d'une proposition). Les catégories de critères « Pertinence » et « Innovation » ont la même pondération.

1. Pertinence (Oui / Non)

a. L'idée proposée vise-t-elle un ou plusieurs des résultats prioritaires décrits à la section 2.1?
b. La proposition explique-t-elle comment la solution proposée permettra d'atteindre le résultat prioritaire choisi?
c. L'idée proposée est-elle conçue pour répondre aux besoins des femmes et des enfants et/ou des établissements de santé dans les régions prioritaires du Ghana (c.-à-d. Ouest, Haut-Est, Haut-Ouest, Nord-Est, Nord et Savannah)?

2. Innovation (score de 1 à 10)

a. L'idée proposée est-elle audacieuse et démontre-t-elle plus qu'une amélioration progressive par rapport aux approches actuelles?

3.5 EXAMEN EXTERNE PAR LES PAIRS

Les demandes jugées pertinentes et ayant obtenu un score élevé à l'étape du Tri axés sur l'innovation passeront à l'étape de l'Examen externe par les pairs. À ce stade, un comité d'experts indépendants chargés de l'examen par les pairs ayant une appréciation approfondie des sciences et de la technologie, des affaires et de la durabilité examinera les propositions complètes en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Impact (pondération de 30 % du score)

a. L'idée proposée répond-elle à des besoins immédiats pour le(s) résultat(s) prioritaire(s) choisi(s)?
b. L'idée proposée a-t-elle le potentiel de transformer fondamentalement la façon dont le ou les résultats prioritaires choisis sont produits?
c. L'idée proposée est-elle conçue pour et avec des femmes enceintes, des mères, des travailleurs de la santé et/ou des collectivités qui ne sont pas desservies par les approches actuelles?
d. Dans quelle mesure l'idée proposée est-elle accessible aux utilisateurs finaux?

2. Innovation (pondération de 25 % du score)

a. L'innovation proposée est-elle audacieuse et démontre-t-elle plus qu'une amélioration progressive par rapport aux approches actuelles?
b. L'innovation proposée est-elle conçue dans l'optique de la durabilité et aborde-t-elle adéquatement les obstacles pouvant avoir une incidence sur le déploiement à l'échelle?
c. L'idée proposée intègre-t-elle adéquatement différents types et/ou méthodes d'innovation afin d'assurer au mieux une solution durable?

3. Plan d'exécution du projet (pondération de 25 % du score)

a. Le projet est-il techniquement solide et réalisable compte tenu du montant de la subvention de démarrage et de l'échéancier?
b. Le projet est-il conçu pour permettre de faire la démonstration de principe de l'idée?
c. Le plan de suivi et d'évaluation est-il conçu pour assurer la démonstration de principe de l'idée à la fin du projet?
d. La proposition tient-elle compte et décrit-elle comment l'idée proposée sera mise en œuvre au sein des réseaux de pratique?
e. La proposition tient-elle compte et décrit-elle comment l'innovation s'harmonisera avec les systèmes de données et d'information existants et (le cas échéant) en tirera-t-elle?
f. Le projet reconnaît-il les risques potentiels et présente-t-il des stratégies d'atténuation potentielles?
g. La proposition prend-elle en compte et vise-t-elle à aborder les objectifs d'une approche axée sur l'égalité des genres, la durabilité environnementale et les droits de la personne?

4. Leadership et capacité de l'équipe (pondération de 10 % du score)

a. Le chef de projet et les membres clés de l'équipe sont-ils suffisamment expérimentés pour mener à bien la portée des travaux proposée?
b. L'équipe du projet et les collaborateurs ont-ils noué des liens adéquats avec les populations et les collectivités cibles?
c. L'équipe du projet et les collaborateurs offrent-ils des preuves de leurs antécédents de collaboration avec divers partenaires, y compris des partenaires du secteur public ou du secteur de la santé?

5. Valeur en contrepartie de l'effort (pondération de 10 % du score)

a. La portée des travaux proposés et les fonds demandés sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs de la proposition?

3.6 DÉCISIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

L'examen externe par les pairs produira une liste classée des demandes annotées pouvant être financées. En fonction de ces résultats, les partenaires de la CIP-Ghana prendront les décisions finales en matière de financement et informeront les équipes de gestion et les organes de gouvernance pertinents, conformément à leurs droits exclusifs énoncés dans la présente DP.

Dans le cadre des décisions finales de financement, les partenaires de la CIP-Ghana tiendront compte du désir de parvenir à un ensemble d'innovations à peu près équilibré en termes de mise en œuvre régionale. La priorité sera accordée aux régions de mise en œuvre auto-sélectionnées dans les propositions, mais les candidats pourraient être invités à envisager une autre région de mise en œuvre. Ces demandes seraient éclairées par des experts identifiés par le Service de santé du Ghana et viseraient à réduire au minimum les changements nécessaires à l'innovation proposée à l'appui de ce contexte de mise en œuvre alternatif.

Selon les résultats du comité d'examen, du processus de sélection en vue du financement ou du processus de négociation, d'autres modifications au plan, à la structure, au montant et à la surveillance du projet pourraient être requis avant qu'un accord de financement ne soit finalisé.

4. Activités et produits livrables

Les innovateurs financés dans le cadre de ce programme devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, pour faire la démonstration des progrès et de la réussite de leur projet :

1) Rapports sur le rendement centrés sur l'utilisation des fonds, les apprentissages et les résultats obtenus. La fréquence des rapports sera trimestrielle ou semestrielle, en fonction de notre évaluation du projet et du risque institutionnel.

2) Diffusion des connaissances en temps opportun, notamment par :
    - les médias sociaux;
    - des publications en libre accès;
    - le dépôt de données (avec protection des identités individuelles) dans des référentiels accessibles au public;
    - des communiqués de presse;
    - des conférences;
    - l'engagement des parties prenantes.

Les partenaires de la CIP-Ghana, en ce qui concerne spécifiquement le financement de Grands Défis Canada, doivent être reconnus dans toute activité de diffusion des connaissances.

3) Un rapport final rendant compte des dépenses financières et présentant une évaluation claire de l'impact du projet. À noter qu'une retenue de fonds de 5 % sera appliquée à l'ensemble du financement en vertu du présent programme, laquelle sera versée à l'Innovateur sur présentation et approbation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.

4) Des mises à jour périodiques après la subvention sur l'impact, le partage et l'accès axés sur l'impact, et la gestion des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues.

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux demandeurs retenus. Des rapports d'étape écrits et des conversations par téléconférence pourront être nécessaires pour satisfaire aux exigences en matière de rapport

En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

- participent à des activités sécuritaires d'engagement auprès du public; et
- contribuent au programme d'apprentissage pour des défis spécifiques, y compris la participation à des réunions telles que les rencontres annuelles des Grands Défis et les événements du Service de santé du Ghana, sur demande.

Les innovateurs financés doivent conserver la documentation à l'appui du projet jusqu'au 31 mars, 2031 suivant la fin de l'Accord de subvention, y compris les dossiers financiers, et peuvent faire l'objet d'un audit de la part de Grands Défis Canada ou de tout bailleur de fonds de la présente initiative. Les exigences connexes, ainsi que la liste complète et détaillée des activités et des produits livrables seront définies dans l'Accord de subvention.

5. Politiques financières

5.1 DÉPENSES ADMISSIBLES

Grands Défis Canada a établi des directives en matière de dépenses pour chacun de ses programmes et de ses organismes de financement. Ils peuvent être consultés sur son site Web. La directive applicable en matière de dépenses sera transmise à l'innovateur à l'examen de l'accord de financement.

Les innovateurs doivent consulter la directive en matière de dépenses pour connaître les frais et les dépenses admissibles et couverts par le financement de Grands Défis Canada. Certains des frais et des dépenses sont présentés en détail ci-dessous.

1. Rémunération

Les innovateurs peuvent réclamer le remboursement des dépenses liées à la rémunération, lesquelles comprennent le salaire et les taux de traitement journalier versés aux employés pour un travail directement lié au projet financé. Ces taux doivent être comparables à ceux du marché local pour des types de travail semblables.

Les salaires versés par l'innovateur à ses employés ne peuvent être augmentés que conformément à la Politique sur les augmentations salariales dans le cadre des accords de contribution pour l'acheminement de l'aide au développement international d'Affaires mondiales Canada.

Les coûts suivants sont considérés comme des rémunérations : les traitements et les avantages directs. Les traitements et les avantages directs doivent être conformes aux politiques internes de l'innovateur en matière de ressources humaines et à la Politique d'Affaires mondiales Canada sur les augmentations salariales dans le cadre des accords de contribution.

2. Frais de sous-traitance

Les innovateurs peuvent réclamer le remboursement des dépenses liées aux sous-traitants qui sont des personnes ou des groupes externes embauchés par un innovateur dans l'optique de fournir des biens ou des services dans le cadre du projet. Les paiements des sous-traitants doivent être effectués aux termes d'un contrat de sous-traitance afin d'être admissibles. L'innovateur et le sous-traitant doivent avoir une relation sans lien de dépendance pour éviter les conflits d'intérêts réels ou perçus. **Le total des frais de sous-traitance ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale** de la contribution de Grands Défis Canada, sauf sur approbation expresse de Grands Défis Canada.

Les taux ou les montants individuels négociés dans le cadre d'un accord de sous-traitance doivent être conformes à la Politique d'approvisionnement de Grands Défis Canada, et ne doivent pas dépasser la juste valeur marchande du service ou du bien en question. Les contrats de plus de 25 000 $ CAD pour les biens et de plus de 40 000 $ CAD pour les services par exercice financier doivent faire l'objet d'un appel d'offres, à moins qu'il n'existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessiterait l'approbation préalable de Grands Défis Canada.

Les frais juridiques liés directement au projet sont également des frais de sous-traitance admissibles.

Les coûts de sous-traitance sont soumis aux mêmes exigences à l'égard des dépenses admissibles et non admissibles établies par Grands Défis Canada dans la directive en matière de dépenses que celles applicables à l'innovateur.

3. Frais de voyage

Les frais de déplacement réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet et engagés par l'innovateur en vertu des dispositions de la Politique sue les voyages de Grands Défis Canada sont des dépenses admissibles.

4. Produits et fournitures

Les frais réels et raisonnables engagés dans le cadre de l'achat, de la location, de l'entretien, du transport et de l'installation de biens, d'actifs et de fournitures directement liés au projet, à condition que ces coûts ne dépassent pas la juste valeur marchande, sont des dépenses admissibles. Les dépenses d'administration de bureau doivent être incluses dans l'article 5.1.6 – Coûts d'administration du projet.

5. Coûts du matériel

Le « matériel » est défini comme tout bien ayant une durée de vie utile de plus d'un an et coûtant plus de 1000 dollars canadiens l'unité. Le prix payé doit être raisonnable par rapport aux autres options qui s'offrent sur le marché. Les coûts peuvent comprendre le prix d'achat de base, les frais de transport et d'installation du matériel.

Les innovateurs doivent soumettre un « plan d'aliénation des actifs » à la fin de leur projet : voir le modèle du Plan d'aliénation des actifs. Si le matériel acheté pour le projet a encore de la valeur, mais n'est pas utilisé pour les activités du projet, Grands Défis Canada peut obliger l'innovateur à le vendre à une juste valeur et à lui verser le produit de cette vente.

Le matériel coûtant plus de 25 000 dollars par an doit faire l'objet d'un appel d'offres conformément à la Politique d'approvisionnement de Grands Défis Canada, à moins qu'il n'existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessiterait l'approbation préalable de Grands Défis Canada.

6. Coûts d'administration du projet

Parmi les coûts d'administration réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet, on retrouve :

- les frais de télécommunications (Internet, télécopieur, cellulaire), de poste et de messagerie;
- les coûts de traduction, de traitement de texte, d'impression et de production des rapports du projet et des documents à lire;
- les frais de réunions, d'ateliers et de conférences (y compris les frais de repas et de déplacement des participants);
- les frais de virement bancaire;
- les coûts liés aux locaux à bureaux et aux services publics connexes nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- les frais de publication pendant la période de financement;
- les coûts liés à l'achat d'espace publicitaire pour promouvoir les activités du projet;
- les services d'hébergement, tels que des serveurs ou des bases de données, nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- les services d'abonnement logiciel directement liés à la mise en œuvre du projet;
- les coûts liés aux approbations en matière d'éthique et au comité d'examen;
- les coûts, jugés raisonnables par Grands Défis Canada, liés à l'obtention d'un brevet nécessaire à la mise en œuvre du projet;
- les autres types de dépenses administratives liés directement aux activités du projet.

7. Subventions subalternes

Un bénéficiaire de sous-subvention est défini comme une organisation externe qui agit à titre de partenaire dans la prestation de services essentiels et nécessaires à la réalisation du projet, et qui ne peut être facilement remplacé par un fournisseur. Les frais de bénéficiaire de subventions subalternes sont des dépenses admissibles dans la mesure où toutes les exigences suivantes sont remplies :

- Les bénéficiaires de subventions subalternes doivent être des personnes morales pouvant

conclure des accords juridiques.

- Les bénéficiaires de subventions subalternes sont soumis aux mêmes exigences et politiques en matière de dépenses admissibles que l'innovateur.
- Les bénéficiaires de subventions subalternes doivent consigner les dépenses engagées dans un grand livre général détaillé et le soumettre à Grands Défis Canada avec le rapport financier final de l'innovateur.

Le total des **subventions subalternes ne doit pas dépasser cinquante pour cent (50 %) de la valeur totale** de la contribution de Grands Défis Canada, sauf sur approbation expresse de Grands Défis Canada.

8. Coûts indirects

Les innovateurs ont droit au remboursement des coûts indirects dans le cadre de leur financement, **calculés à hauteur de 10 pour cent de tous les coûts indirects**.

Les innovateurs doivent systématiquement imputer les coûts comme indirects ou directs et ne doivent pas comptabiliser en double ou imputer de manière incohérente le même coût ou les mêmes catégories de coûts simultanément.

Parmi les coûts qui peuvent être considérés comme indirects dans le cadre du projet de l'innovateur, on retrouve entre autres :

- la publicité et la promotion (non propres au projet);
- l'amortissement et la dépréciation;
- les frais bancaires (non propres au projet);
- les activités du conseil d'administration;
- les activités de prospection;
- les impôts sur le capital;
- les coûts de financement (p. ex., les intérêts débiteurs, les frais liés à l'obtention de lettres de crédit irrévocables);
- la formation du personnel;
- les assurances (p. ex., pour le bureau, pour le conseil d'administration, responsabilité civile, automobile, voyage);
- les vérifications internes ou externes de l'organisation;
- les fournitures et le matériel de bureau pour le ou les bureaux de l'organisation (non propres au projet);
- les frais professionnels liés à l'administration de l'organisation (p. ex., comptabilité);
- tous les frais juridiques autres que certaines exceptions précises;
- Activités de préparation des propositions (engagées pour les propositions préparées pendant la période du projet);
- le loyer et les services publics de locaux partagés (siège social);
- Les frais de réparation et d'entretien (non propres au projet);
- les charges sociales et les salaires liés à l'administration de l'organisation (c.-à-d. le personnel indirect);
- les frais de recrutement et le recrutement de personnel;
- les activités de planification stratégique;
- les primes accordées aux employés;
- les congés de maternité et de paternité;

- le système administratif de TI (p. ex., le système financier ou de ressources humaines) (non propres au projet);
- les postes de travail du personnel indirect, y compris les ordinateurs;
- les frais d'adhésion;
- les déplacements (non propres au programme ou au projet);
- les indemnités de départ;
- les immunisations et les médicaments;
- les frais relatifs à l'obtention de passeports;
- les dépenses supérieures aux coûts d'un billet en classe économie (p. ex., en classe affaires);
- les gratifications et les pourboires;
- les autres types de frais indirects ou généraux liés au(x) bureau(x) de l'organisation ou aux employés jugés comme du personnel indirect;
- tous autres frais tenus pour des coûts indirects par Grands Défis Canada.

9. Dépenses non admissibles

Les frais suivants, sans s'y limiter, ne sont pas admissibles dans le cadre du projet de l'innovateur :

- les frais engagés avant et après la date de mise en vigueur de l'accord de financement du projet;
- les frais de représentation (non propres au projet);
- les cadeaux (non propres au projet);
- les frais liés aux membres de la famille non autorisés qui accompagnent;
- les coûts qui sont expressément rejetés en application de la Politique sue les voyages de Grands Défis Canada;
- les amendes légales et les amendes ou sanctions pénales;
- les créances irrécouvrables;
- les frais liés au recouvrement ou au refinancement de fonds perdus par fraude, corruption, vol, financement d'activités terroristes ou mauvais usage des fonds;
- les rectifications positives ou négatives sur opération de change;
- l'alcool et le cannabis;
- tous autres frais tenus pour des dépenses non admissibles par Grands Défis Canada.

Grands Défis Canada s'engage à fournir aux innovateurs un soutien adéquat pour permettre la production de rapports financiers appropriés. De la formation en direct ou enregistrée portant sur les rapports financiers sera offerte à tous les candidats retenus.

5.2 CONDITIONS EN MATIÈRE DE DÉBOURSEMENT

1) Déboursement d'une avance : Grands Défis Canada verse une avance de financement initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimés pour les coûts admissibles prévus par l'innovateur au cours de la première période, à la signature de l'accord de financement. Les versements suivants sont effectués au moyen d'avances trimestrielles ou semi-annuelles en fonction des besoins de trésorerie estimés pour couvrir les coûts admissibles. Les avances de financement sont assujetties à une retenue de cinq (5) pour cent du montant prévu.

2) Toutes les demandes d'avance de fonds et les rapports financiers soumis par l'innovateur doivent être signés par un professionnel des finances qualifié (responsable des finances), dont les qualifications seront examinées et approuvées par Grands Défis Canada au cours des négociations

du projet. Tout changement concernant ce professionnel des finances qualifié (responsable des finances) doit être examiné et approuvé par Grand Défis Canada.

3) Avances en cours : Les avances de financement déboursées ne peuvent couvrir plus de deux périodes de financement, et à aucun moment il ne peut y avoir des avances en cours couvrant les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Par exemple, avant que Grands Défis Canada verse une avance de financement pour une troisième période, la première période doit au moins avoir été comptabilisée.

4) Déboursés finaux : Grands Défis Canada émet les versements finaux du financement, tels que le versement différé et toute autre somme non versée, lorsque les conditions suivantes sont remplies :
   - Le projet est achevé conformément à l'accord de financement;
   - Grands Défis Canada a reçu et accepté le rapport final.

5.3 VÉRIFICATIONS

Les dépenses du projet peuvent faire l'objet d'une vérification par Grands Défis Canada jusqu'à sept (7) ans suivant la fin de l'accord de financement entre Grands Défis Canada et l'innovateur ou jusqu'au 31 mars 2031 (la plus longue période étant retenue).

5.4 FRAIS RELATIFS À LA SOUMISSION D'UNE PROPOSITION

Aucun remboursement ne sera effectué pour des frais engagés dans le cadre de la préparation et la soumission d'une demande en réponse à la présente demande de propositions. Il incombe au demandeur d'assurer les frais s'y rapportant ainsi que toute autre dépense qu'il engage en lien avec l'évaluation de ladite proposition.

6. Politiques et modalités générales

6.1 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des demandes et des projets, l'ensemble des demandes, documents, communications et matériels connexes soumis à Grands Défis Canada (collectivement les « **documents de présentation** ») peut être partagé avec les partenaires de financement et les membres du consortium en santé du Fonds d'innovation pour le développement (lequel se compose, en plus de Grands Défis Canada, du Centre de recherches pour le développement international et des Instituts de recherche en santé du Canada) ainsi qu'avec Affaires mondiales Canada, et peut être communiqué publiquement. En soumettant les documents de présentation à Grands Défis Canada, chaque demandeur confère ainsi à Grands Défis Canada et à Sa Majesté le Roi du chef du Canada (« **Sa Majesté** ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non exclusive, non commerciale, sans frais et libre de redevances pour l'utilisation, la reproduction, l'adaptation, la modification, l'amélioration, le développement, la traduction, la publication, la diffusion, la distribution, la communication au public par télécommunication et l'affichage des documents de présentation, en tout ou en partie, quelle qu'en soit la forme, les médias ou les technologies connues ou développées ultérieurement, y compris le droit d'autoriser autrui à en faire de même et le droit d'accorder des sous-licences aux mêmes fins à autrui, aux mêmes conditions. Chaque requérant renonce ainsi à tous les

droits moraux qu'il possède à l'égard des documents de présentation au profit de Grands Défis Canada, Sa Majesté et chacun de leurs titulaires de sous-licence, successeurs, représentants, cessionnaires, employés et mandataires.

Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des experts, des conseillers et des cobailleurs de fonds potentiels indépendants (dont les résultats seront confidentiels), jumelé à une analyse effectuée par le personnel. Veuillez noter qu'une copie des examens externes de chaque demande soumise sera acheminée au personnel de Grands Défis Canada et peut être divulguée au comité d'investissements de l'organisme.

Veuillez examiner attentivement les renseignements fournis dans les documents de présentation. Si vous avez des inquiétudes au sujet de la divulgation de renseignements de nature confidentielle ou exclusive (y compris les renseignements relatifs aux inventions), veuillez communiquer avec Grands Défis Canada le plus tôt possible et avant toute divulgation de ces documents. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures que vous jugez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pouvez également étudier le caractère essentiel de ces renseignements à l'évaluation de la proposition, et si d'autres informations de nature plus générale et non confidentielle pourraient convenir à ces fins.

Grands Défis Canada tentera, de bonne foi, de respecter la confidentialité des renseignements soumis dans le cadre des documents de présentation, sous réserve qu'ils portent la mention « confidentiel ». Indépendamment de cette qualification des renseignements, Grands Défis Canada se réserve le droit de divulguer publiquement tout renseignement contenu dans les documents de présentation comme l'exige la loi et comme il est nécessaire aux cobailleurs de fonds potentiels, aux conseillers et aux examinateurs externes (tels que les entités du secteur public) de les évaluer, ainsi que la forme et la portée du financement potentiel, conformément aux règlements applicables et à leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline toute responsabilité qui peut découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les documents de présentation.

Enoncé de confidentialité

Afin de procéder à des contrôles préalables et à des vérifications, de gérer et d'assurer le suivi du rendement d'un accord de financement, Grands Défis Canada peut recueillir des renseignements personnels (tels que les noms, les adresses, les antécédents professionnels, les vérifications judiciaires et autres vérifications juridiques où la loi le permet) au sujet de certains administrateurs et dirigeants d'un demandeur retenu, d'employés, de responsables de projet et d'autres personnes impliquées dans le projet avant et au cours de l'accord de financement. Certains de ces renseignements personnels sont collectés à des fins de conformité aux exigences juridiques et aux politiques applicables à Grands Défis Canada et aux bailleurs de fonds afin de fournir le financement et les services de Grands Défis Canada en vertu d'un accord de financement. Le refus de fournir les renseignements dont Grands Défis Canada a besoin pour mener à bien les contrôles préalables de nature juridique et contractuelle peut avoir une incidence sur la capacité de l'organisme à accorder un tel financement et des services, et peut se traduire par l'impossibilité de conclure un accord de financement avec le demandeur ou une résiliation hâtive d'un accord signé. La politique de confidentialité de Grands Défis Canada précise la façon dont il collecte, utilise, divulgue et protège les renseignements personnels qui lui sont présentés. En soumettant tout renseignement personnel au sujet d'autrui, les demandeurs déclarent et garantissent qu'ils détiennent l'autorisation d'en faire de même. Si la loi applicable permet ou exige de transmettre sans autorisation des informations, les demandeurs déclarent et garantissent qu'ils respectent ladite loi et, qu'elle permet ainsi à Grands Défis Canada de recevoir et de communiquer les renseignements en vertu du présent énoncé de confidentialité sans aucune autre mesure de sa part. Les demandeurs acceptent d'indemniser et d'exonérer de toute responsabilité Grands Défis Canada contre tout défaut de leur part de se conformer aux exigences énoncées par la présente.

6.2 GARANTIE

En déposant les documents de présentation, les demandeurs déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils détiennent le droit de fournir les renseignements soumis.

6.3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET STRATÉGIE D'IMPACT BASÉE SUR LE PARTAGE ET L'ACCÈS

Grands Défis Canada ne peut financer des projets dont les principaux droits de propriété intellectuelle sont détenus par un établissement tiers, à moins que ce tiers (i) accorde au demandeur des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre un déploiement à l'échelle dans des PRFI, ou (ii) signe un document dans lequel il s'engage à respecter la stratégie en matière de partage et d'accès pour l'impact de Grands Défis Canada et l'accord de financement.

Les solutions soutenues par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles d'affaires, des connaissances ou des produits novateurs visant la promotion de la santé mondiale dans des PRFI. Afin de parvenir au développement et au déploiement réussis de ces solutions permettant un accès significatif aux utilisateurs finaux cibles des PRFI, il peut être nécessaire d'obtenir la participation, le soutien ou la collaboration de plusieurs organisations, notamment du secteur privé, des gouvernements, d'universités ou d'établissements de recherche sans but lucratif. Ainsi, Grands Défis Canada appuie la création de partenariats adéquats qui sont essentiels pour répondre aux urgents besoins de santé dans le monde. Les demandeurs retenus conservent les droits de propriété intellectuelle des innovations soutenues, y compris les droits découlant de projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à la cohérence entre l'utilisation et la gestion de ces droits et la réalisation des objectifs du programme. La Stratégie d'impact basée sur le partage et l'accès (la « **Stratégie** ») de Grands Défis Canada se veut un guide à l'égard de son approche à la propriété intellectuelle. Tous les demandeurs sont invités à réfléchir à leur volonté de soumettre une proposition qui s'y conforme, y compris un respect du droit inhérent à l'autodétermination et à la souveraineté des Autochtones et des autres communautés du monde.

Le but de cette Stratégie est de décrire la façon dont Grands Défis Canada collaborera avec les innovateurs pour : (1) aider les innovateurs à obtenir le plus grand impact possible grâce à un accès durable, abordable et aussi large que possible à leurs innovations pour le bien collectif, et (2) favoriser le partage responsable de *nouvelles* connaissances et données qu'ils ont générées, de façon à permettre la mise à l'échelle et la viabilité, à remédier aux iniquités et aux déséquilibres de pouvoir (plutôt qu'à les perpétuer), et à honorer les divers besoins, priorités et valeurs d'autodétermination des innovateurs et de leur communauté.

Les demandeurs retenus devront s'engager à respecter la Stratégie; à élaborer un plan d'accès pour rendre leurs innovations réellement accessibles aux utilisateurs finaux cibles des PRFI, c'est-à-dire les offrir à grande échelle et rapidement pour des coûts raisonnables au contexte; et à signer un accord de partage et d'accès pour l'impact avec Grands Défis Canada, conformément aux principes directeurs, applicable aux solutions novatrices et aux résultats des projets soutenus dans le cadre de ce programme.

Cet accord peut procurer à Grands Défis Canada une licence non exclusive des droits de propriété intellectuelle aux innovations soutenues (dont les propriétés intellectuelles d'amont) et une convention de distribution et de fourniture de produits, qui, dans chaque cas, permet à Grands Défis Canada et à ses titulaires de sous-licence de mettre en œuvre et d'offrir un accès à des produits, des procédés, des

connaissances ou des solutions dans des PRFI où les demandeurs ou leurs partenaires ne sont pas en mesure d'obtenir une accessibilité significative.

L'accord de partage et d'accès pour l'impact exige des demandeurs qu'ils concluent les engagements (promesses) suivants, en tout ou en partie :

1. faire de son mieux et travailler de bonne foi à offrir un accès vaste, abordable et équitable aux innovations soutenues dans l'optique de réaliser le plus grand impact possible pour ceux qui en ont le plus besoin;
2. faire de son mieux et travailler de bonne foi à (i) communiquer ouvertement et publiquement les résultats et les conclusions du projet, qu'ils soient positifs, neutres ou négatifs, dans un délai de 12 mois suivant la fin du projet; (ii) rendre les publications portant sur le projet immédiatement trouvables et accessibles librement en ligne grâce à une attribution Creative Commons (CC BY) ou un équivalent; et (iii) déposer les sorties des données dans un dépôt libre d'accès dans un délai de 12 mois suivant la fin du projet ou immédiatement suivant la publication, selon la plus rapprochée de ces deux périodes;
3. faire mention de Grands Défis Canada dans toutes les publications se rapportant au projet.

Grands Défis Canada et les demandeurs peuvent entreprendre d'autres engagements qui conviennent à leur projet. Les demandeurs sont tenus d'élaborer et de soumettre des plans d'accès et de partage précisant la période à laquelle (i) les personnes dans le besoin auront accès à l'innovation soutenue, (ii) l'échange de données sera réalisé, et éventuellement (iii) les résultats et les publications seront librement accessibles, et la façon dont tout cela sera effectué.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles définitifs de données quantitatives et qualitatives ayant été annotés et l'information complémentaire, telle que les métadonnées, les livres de codes, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de sa commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, les lois ou les règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate est fournie, Grands Défis Canada peut accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence relative à l'accès aux données.

Les demandeurs doivent constater le fait que les engagements ci-dessus en matière de partage et d'accès des données pour l'impact subsistent à la fin des activités du projet.

6.4 POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Pour Grands Défis Canada, la recherche auprès d'êtres humains, d'animaux ainsi que la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent être menées conformément aux plus élevées des normes éthiques internationalement reconnues. Afin de recevoir des fonds de la part de Grands Défis Canada, initialement et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs doivent confirmer et documenter leur respect des principes et des normes en matière d'éthique énoncés ci-dessous :

1. Les projets de recherche avec des sujets humains doivent être menés de façon à démontrer, à protéger et à préserver le respect envers les personnes, envers le souci du bien-être des gens, des familles et des communautés, et envers la justice.

2. Les projets de recherche avec des animaux doivent être menés de façon à garantir qu'ils reçoivent des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certaines activités de recherche, y compris, mais sans s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombiné, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujetties à une réglementation et une supervision plus rigoureuse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche de Grands Défis Canada.

Les partenaires de la CIP s'engagent à garantir le respect de normes éthiques élevées dans le cadre de tout projet financé par le biais de cette Demande de propositions. Étant donné que la mise en œuvre éventuelle du projet aura lieu au Ghana, Le Service de santé du Ghana sera le partenaire principal en ce qui concerne l'adhésion aux exigences et l'approbation en matière d'éthique dans ce pays. Bien que non requis pour la présente DP, et comme cela pourrait s'appliquer à un projet individuel, les candidats doivent être prêts à demander une autorisation éthique au Département de l'éthique et de la gestion de la recherche du Service de santé du Ghana avant le début des activités de recherche. Les exigences et le calendrier spécifiques au projet seront discutés avec les équipes de projet sélectionnées durant la phase de négociation du financement.

6.5 ENGAGEMENT ENVERS LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LES DROITS DE LA PERSONNE

Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de la durabilité environnementale, de l'égalité des genres et d'une approche fondée sur les droits de la personne, comme suit :

Durabilité environnementale : Grands Défis Canada exige que les demandeurs s'engagent à veiller à ce que l'innovation n'entraîne aucun effet négatif important sur l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Les demandeurs doivent s'assurer que la gestion des incidences environnementales, y compris toute analyse, est effectuée conformément aux processus environnementaux et aux exigences de Grands Défis Canada ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Ils doivent intégrer des impacts positifs sur l'environnement tout au long du projet dans la mesure du possible.

Égalité des genres : Grands Défis Canada est résolu à faire avancer les principes d'égalité des genres par le biais des innovations qu'il finance et au sein de l'organisme. Plus précisément, il appuie les objectifs suivants : (1) faire progresser la participation égale des femmes, des filles, des garçons, des hommes à titre de décideurs dans l'élaboration du développement durable de leur société; (2) promouvoir la réalisation des droits de la personne de tous les genres; et (3) réduire les inégalités des genres à l'égard de l'accès aux ressources et aux avantages du développement et du contrôle s'y rapportant. Nous pensons que le soutien de l'égalité des genres est un important objectif en soi et que l'adoption d'une perspective qui tient compte de la différence entre les genres en ce qui a trait à la sélection et à la gestion des innovations pour le développement renforcera la durabilité de l'impact.

Approche fondée sur les droits de la personne : Grands Défis Canada s'engage à promouvoir une approche fondée sur les droits de la personne. Cela inclut la reconnaissance du fait que l'inégalité et la marginalisation privent les gens de leurs droits de la personne. Il est question plus précisément de la promotion des principes de participation, d'inclusion, d'équité, de transparence et de responsabilité dans le projet d'un demandeur.

Dans le cadre de leur accord de financement, les innovateurs doivent se conformer aux politiques de Grands Défis Canada à l'égard de ces questions de portée générale.

6.6 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires, c'est-à-dire que le financement est accordé à la convenance de Grands Défis Canada. La présentation d'une proposition ne crée pas de relation contractuelle entre le demandeur et Grands Défis Canada.

De plus, tous les demandeurs reconnaissent que le programme peut évoluer et que toutes les conditions sont susceptibles de changer. Grands Défis Canada se réserve les droits suivants, à sa convenance et sans préavis :

1. Annuler la présente demande de propositions en tout temps pour quelque motif que ce soit.
2. Modifier et réémettre la présente demande de propositions en tout temps pour quelque motif que ce soit. La demande de propositions est valable à compter du 14 juin 2023 et succède à toute demande antérieure de même nature. Les conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les demandes soumises à partir du 14 juin 2023 et peuvent être remplacées par une demande révisée à l'avenir. Grands Défis Canada recommande de vérifier toute révision de la demande avant de soumettre les documents relatifs à la proposition.
3. Accepter ou refuser toute demande non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilités ou qu'elle ne respecte pas les directives relatives au dépôt d'une proposition ou aux dépenses admissibles.
4. Ne accepter une demande en raison du rendement obtenu au cours d'une subvention ou d'un projet autre de Grands Défis Canada, ou de l'attribution d'une subvention au demandeur pour une recherche identique ou semblable par l'un des partenaires ou établissements collaborateurs de Grands Défis Canada.
5. Disqualifier toute demande, et ce, à tout moment, lorsqu'il y a une indication qu'elle a été plagiée, de quelque façon que ce soit.
6. Accepter ou rejeter des propositions, indépendamment de leur note attribuée en fonction des critères d'évaluation, et ce sans nécessairement fournir une explication.
7. Attribuer moins de subventions que prévu.
8. Accorder aux propositions des montants de financement différents, des durées et des conditions autres que ce qui est indiqué ci-dessus.
9. Vérifier tout renseignement fourni par les demandeurs au moyen d'une recherche indépendante ou par communication auprès de tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation, entre autres les critères se rapportant à l'étape du tri, et ce en tout temps.
11. Utiliser les vidéos ou toute autre représentation visuelle transmises par les demandeurs sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de mobilisation du public.
12. Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une demande a ou n'a pas été retenue.
13. Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement potentiels, y compris des investisseurs du secteur privé.

6.7 LOI APPLICABLE

La présente demande de propositions et tout accord en découlant sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et des lois fédérales en vigueur. Les demandeurs consentent au fait que les différends, les actions ou les procédures liés à la présente demande de propositions, au sujet de l'interprétation, de la validité, de l'exécution ou d'un autre aspect, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et qu'ils, ainsi que Grands Défis Canada, reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province.

6.8 GESTION DU RISQUE, SÉCURITÉ, ANTI-TERRORISME, ANTI-CORRUPTION

Les demandes doivent être conformes à toutes les lois canadiennes pertinentes, ainsi qu'à toutes les lois internationales applicables en matière de lutte contre la corruption et le terrorisme. Aucune personne ou organisation dont le nom figure aux sanctions imposées par le Canada ou le Conseil de sécurité des Nations Unies ne recevra de financement. Nous nous réservons le droit de faire des ajouts à cette liste à mesure que d'autres partenaires se joindront au défi.

Les innovateurs doivent assurer la gestion des risques matériels liés à leurs projets et à leurs organisations.

Les demandes portant sur des projets qui entraînent des travaux dans des lieux dangereux doivent détailler la manière dont seront gérés les risques en matière de sûreté et de sécurité auxquels sont exposés les gens et les biens. S'ils sont sélectionnés pour un financement, les innovateurs devront expliquer, au cours de négociations, ce qu'ils envisagent de faire pour éviter la corruption et le détournement des fonds de l'objectif prévu.

Ainsi, au cours des négociations, les innovateurs seront invités à fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation se rapportant à la résolution de conflits d'intérêts et d'irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates pour :

- exiger de l'organisation et de ses représentants qu'ils déclarent tout intérêt personnel ou financier dans tout aspect des activités financées et exclure cette personne de l'activité concernée;
- établir les étapes relatives aux enquêtes des irrégularités; et
- élaborer un plan d'action opportun et approprié pour récupérer les fonds qui auraient fait l'objet d'une fraude avérée.

Au cours des négociations, les innovateurs devront également fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour mettre en œuvre des contrôles internes adéquats en vue de prévenir la corruption, la fraude et d'autres cas de détournement de fonds.

Annexe A : Profils régionaux

Région		Ouest	Haut-Est	Haut-Ouest	Nord-Est	Nord	Savannah
Population	*Total*	*2 057 225*	*1 301 221*	*904 695*	*658 903*	*2 310 943*	*649 627*
	Hommes	1 043 400	631 258	441 799	322 139	1 141 708	325 973
	Femmes	1 013 825	669,963	462 896	336 764	1 169 235	323 654
Densité de population		148 / km²	147,2/ km²	49 / km²	72,6 / km²	87,1/ km²	18,7 / km²
Superficie		13 842 km²	8842 km²	18 476 km²	9070 km²	26 524 km²	34 790 km²
Rang pour la superficie du terrain		7ième	14ième	6ième	13ième	2ième	1ère
Divisions administratives		14	15	11	6	16	7

1. **<u>Région de l'Ouest</u>**
   - La région de l'Ouest est située dans le sud du Ghana.
   - La population totale de la région est de 2 057 225 habitants, dont 1 043 400 (50,7 %) d'hommes et 1 013 825 (49,3 %) de femmes.
   - Environ 75 % de la végétation de la région se trouve dans la zone de haute forêt du Ghana et dans la zone climatique équatoriale caractérisée par des températures modérées.
   - C'est aussi la partie la plus humide du Ghana avec une pluviométrie moyenne de 1600 mm par an.
   - La région de l'Ouest enregistre les plus fortes précipitations, des collines verdoyantes et des sols fertiles. De nombreuses mines d'or à petite et grande échelle ainsi que des plates-formes pétrolières au large des côtes dominent l'économie de la région de l'Ouest.

2. **<u>Région du Haut-Est</u>**
   - La région du Haut-Est est située dans le nord du Ghana et est le troisième plus petit des 15 districts du pays.
   - La population totale de la région est de 1 301 221 habitants, dont 631 258 (48,5 %) sont des hommes et 669 963 (51,5 %), des femmes.
   - La région a une superficie totale de 8842 kilomètres carrés, soit 2,7 % de la superficie totale du Ghana.
   - La population est principalement rurale (79 %) et répartie entre des établissements dispersés.

3. **<u>Région du Haut-Ouest</u>**
   - La population totale de la région est de 904 695 habitants, dont 441 799 (48,8 %) sont des hommes et 462 799 (51,2 %), des femmes.
   - C'est la septième plus grande région du Ghana en superficie, et elle compte 11 districts.
   - La principale activité économique de la région du Haut-Ouest est l'agriculture.

4. **Région du Nord-Est**
   - La région du Nord-Est est composée de 6 districts.
   - La population totale de la région est de 658 903 habitants, dont 322 139 (48,9 %) sont des hommes et 336 764 (51,1 %), des femmes.
   - La région du Nord-Est est beaucoup plus sèche que les régions du sud du Ghana, en raison de sa proximité avec le Sahel et le Sahara.
   - La végétation se compose principalement de prairies, en particulier de savane.
   - La saison sèche va de décembre à avril. La saison des pluies se situe entre juin et novembre avec des précipitations annuelles moyennes de 750 à 1050 mm (30 à 40 po).
   - Les températures peuvent varier entre 17°C (63°F) la nuit et 47°C (117°F) pendant la journée.
   - Plus de 85 % de la population économiquement active est agricole.
   - La région du Nord-Est a une faible densité de population, en partie due à l'émigration.

5. **Région du Nord**
   - La population totale de la région est de 2 310 943 habitants, dont 1 141 708 (49,4 %) d'hommes et 1 169 235 (50,6 %) de femmes.
   - La région du Nord est composée de 14 districts.
   - La Région du Nord est une prairie de savane guinéenne.
   - La saison sèche va de janvier à mars, tandis que la saison des pluies se situe entre mai et octobre, avec des précipitations annuelles moyennes de 750 à 1050 mm (30 à 40 po).
   - Les températures peuvent varier entre 14°C (59°F) la nuit et 40°C (104°F) le jour.

6. **Région de Savannah**
   - La population totale de la région est de 649 627 habitants, dont 325 973 (50,2 %) d'hommes et 323 654 (49,8 %) de femmes.
   - La région de Savannah, l'une des régions les plus récentes du Ghana, est pourtant la plus grande région du pays.
   - La région de Savannah est beaucoup plus sèche que les régions du sud du Ghana, en raison de sa proximité avec le Sahel et le Sahara.
   - La saison sèche s'étend de décembre à avril, tandis que la saison des pluies dure d'environ juillet à novembre avec une pluviométrie annuelle moyenne de 750 à 1050 mm. Les températures les plus élevées sont atteintes à la fin de la saison sèche, et les plus basses en décembre et janvier. Les températures peuvent varier entre 14°C (59°F) la nuit et 40°C (104°F) pendant la journée.
   - La région de Savannah a une faible densité de population (18,7 / km²) qui est dispersée sur le territoire.
   - Ces caractéristiques posent beaucoup de défis pour la prestation des services de santé maternelle et néonatale, car il est difficile de déplacer les patients au sein du système d'aiguillage du réseau.

Annexe B : Indicateurs clés

Indicateurs clés

Si votre projet est sélectionné pour recevoir du financement, vous devrez rendre compte d'un certain nombre de résultats et d'extrants, y compris ceux résumés ci-dessous. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'une liste complète et que les résultats seront définis par l'équipe du projet en consultation avec Grands Défis Canada et les principaux membres de l'équipe du Service de santé du Ghana.

Résultats ultimes

Les résultats ultimes sont les effets à long terme découlant de l'innovation. Les résultats ultimes pourraient ne pas être mesurables à la fin de la période de financement, ce qui explique pourquoi on met davantage l'accent sur les résultats immédiats et intermédiaires (ci-dessous). Les résultats ultimes qui cadrent avec les domaines d'intérêt du présent appel de financement sont les suivants :

- Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, périnatale et néonatale;
- Réduction du taux de létalité obstétricale directe; et
- Réduction du taux de mortinatalité.

Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires sont les changements à moyen terme résultant de l'innovation. Ces résultats doivent être réalisables et mesurables dans les limites de temps et de ressources du projet, et directement liés aux extrants du projet. Les résultats intermédiaires applicables à tous les projets sont les suivants :

- Nombre de personnes utilisant l'innovation;
- Nombre d'intermédiaires utilisant l'innovation (les « intermédiaires » sont les personnes qui utilisent l'innovation pour sauver ou améliorer des vies, comme les agents de santé ou les prestataires de services);
- Nombre de personnes signalant des changements dans les connaissances et la sensibilisation liées aux services de SMN (le cas échéant).

Résultats intermédiaires applicables à des projets spécifiques pour les **quatre résultats prioritaires** comprennent, mais sans s'y limiter, les suivants :

i. **Amélioration de la communication et suivi en temps réel de l'information tout au long du parcours de référence des patients,** pour les mères et les nouveau-nés :
   - Visibilité améliorée et opportune des informations d'aiguillage pour les mères et les travailleurs de la santé;
   - Réduction des renvois en consultation inappropriés, se traduisant par une réduction des coûts pour les clients et les établissements;
   - Amélioration de la documentation de l'historique des cas de référence dans les réseaux;
   - Amélioration de l'utilisation des services dans les réseaux;
   - Réduction des renvois retardés.

ii. **Accessibilité et disponibilité accrues des moyens de transport** pour les femmes enceintes et les mères de nouveau-nés qui doivent se rendre dans un établissement de santé, en particulier en cas d'urgence :
   - Disponibilité d'un système de transport adéquat et adapté au terrain local;

- Disponibilité de chauffeurs qualifiés pour transporter les patients;
- Réduction du délai d'aiguillage, c.-à-d., du temps écoulé entre la décision du renvoi à un autre établissement et l'arrivée à cet établissement;
- Augmentation du nombre de fournisseurs de soins qualifiés et d'accouchements en établissement.

iii. **Amélioration des compétences des travailleurs de la santé** pour fournir des services d'urgence de haute qualité en SMN :
- Partage accru des connaissances et des ressources du personnel et des compétences entre les établissements de santé;
- Amélioration de la visibilité, de l'utilisation et de la prestation des services EmONC au sein des réseaux;
- Amélioration de la visibilité et de la mise en œuvre de protocoles standard pour la prestation des services EmONC.

iv. **Disponibilité accrue des médicaments et des fournitures essentiels** pour la SMN là où ils sont nécessaires :
- Amélioration de la saisie et de la gestion des données pour permettre de réduire les ruptures de stock de médicaments et de fournitures essentiels jusqu'au niveau de l'établissement;
- Disponibilité accrue d'installations d'entreposage à température contrôlée à faible coût pour les produits médicaux et non médicaux;
- Amélioration de l'approvisionnement adéquat et sans délai en médicaments essentiels dans tous les établissements de santé.

Résultats immédiats

Les résultats immédiats sont les changements à court terme résultant de l'innovation. Ces résultats devraient être mesurables relativement peu de temps après la mise en œuvre du projet et devraient être directement liés aux extrants du projet. Voici des exemples de résultats immédiats :

- Nombre d'utilisateurs finaux (c.-à-d. femmes enceintes et mères, travailleurs de la santé, propriétaires d'entreprise, etc.) avec qui l'innovation a été mise à l'essai;
- Nombre d'utilisateurs finaux qui déclarent que l'innovation peut répondre de manière significative à un besoin identifié;
- Nombre d'utilisateurs finaux qui déclarent que l'innovation est souhaitable / est une chose qu'ils aimeraient avoir;
- Nombre de travailleurs de la santé formés sur l'innovation;
- Nombre de travailleurs de la santé ayant des connaissances ou des compétences accrues grâce à la formation sur l'innovation.

Annexe C : Admissibilité des pays

Les pays admissibles (pour ce qui est de l'autorité constituante de l'établissement candidat) comprennent le Canada et ceux énumérés dans la présente annexe.

La liste (ci-dessous) des pays est basée sur la classification régionale des pays de la Banque africaine de développement pour la région de l'Afrique[8].

Les établissements constitués dans l'un de ces pays sont considérés comme admissibles (si le candidat répond également à tous les autres critères d'admissibilité énoncés à la section 3.3 de la présente DP, y compris la mise en œuvre d'activités de projets dans deux ou plusieurs des six régions ciblées pour la plate-forme d'innovation nationale au Ghana (voir la section 2.2).

Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Est	Afrique centrale	Afrique du sud
Algérie	Bénin	Burundi	Cameroun	Angola
Égypte	Burkina-Faso	Comores	République centrafricaine	Botswana
Libye	Cabo Verde	Djibouti	Tchad	Eswatini
Mauritanie	Côte d'Ivoire	Érythrée	Congo	Lesotho
Maroc	Gambie	Éthiopie	République démocratique du Congo	Madagascar
Tunisie	Ghana	Kenya	Guinée équatoriale	Malawi
	Guinée	Rwanda	Gabon	Maurice
	Guinée-Bissau	Seychelles		Mozambique
	Libéria	Somalie		Namibie
	Mali	Soudan du Sud		Afrique du Sud
	Niger	Soudan		São Tomé et Principé
	Nigéria	Tanzanie		Zambie
	Sénégal	Ouganda		Zimbabwe
	Sierra Leone			
	Togo			

[8] Voir https://www.afdb.org/fr/countries.